

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2018

Le mardi 29 mai 2018 à 18 h 35, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en séance le 11 mai 2018, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire (sauf point 3 sous la présidence de Madame Colette BOISSOT).

Étaient présents :

M. Brice Rabaste (sauf point 3), Mme Colette Boissot, M. Alain Mamou, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, M. Pierre Barban, Mme Audrey Duchesne, M. Benoît Breysse (à partir du point 3), Mme Michèle Dengreville, M. Guillaume Ségala, M. Frank Billard, M. Marcel Petit (à partir du point 5), Mme Martine Broyon, Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin (à partir du point 3), Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Charles Aronica, M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy (à partir du point 3), Mme Lydie Autreux, Mme Annie Ferri, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard, M. Jacky Hadji, Mme Élise Blin, M. Mathieu Baudouin, M. Rémy Vatan.

Ont remis pouvoir :

M. Benoît Breysse à Mme Audrey Duchesne (points 1 et 2), Mme Nicole Saunier à Mme Colette Boissot, M. Christian Quantin à M. Guillaume Ségala, M. Philippe Maury à M. Pierre Barban, M. Marcel Petit à M. Jacques Philippon (points 1 à 4), Mme Gabrielle Marquez Garrido à Mme Monique Sibani, M. Olivier Savin à M. Alain Mamou (points 1 et 2), Mme Marie-Claude Saulais à M. Rémy Vatan, Mme Angela Avond à Mme Michèle Dengreville, Mme Sylvia Guillaume à Mme Élise Blin, Mme Catherine Morio à Mme Céline Netthavongs, M. Paul Athuil à Mme Lydie Autreux, M. Émeric Bréhier à Mme Annie Ferri, Mme Cécile Goutmann à M. Frank Mouly, M. Mohammed Yenbou à Mme Lucia Pereira, Mme Claudine Thomas à M. Frank Billard, M. Cédric Blache à M. Jacky Hadji.

Absents :

M. Brice Rabaste (point 3), M. Stéphane Bossy (points 1 et 2), Mme Isabelle Guilloteau, M. Alain Tapprest.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne.

La réunion du Conseil Municipal débute à 18 h 37.

Monsieur le Maire : « Bonsoir à tous. Certains de nos collègues vont nous rejoindre en cours de session, suite à quelques problèmes de transports liés aux grèves. Avant de commencer, nous avons jugé utile et symboliquement assez fort de vous remettre le premier exemplaire du *Chelles Mag'*, qui s'appelait à l'époque *Bulletin Municipal*, qui était dans les archives de la Ville, et que nous avons reproduit ; il date de juillet 1938. Nous trouvons symboliquement intéressant que vous puissiez l'avoir. Il sera bien sûr à disposition des Chellois ici, à l'Hôtel de Ville, ainsi que dans les structures.

Ensuite, nous avons, lors des débats du dernier Conseil Municipal, écouté Annie Ferri, concernant l'accueil des Lindauers et le lien qui pouvait être fait avec les jeunes Chellois, et notamment, la proposition de gratuité. Compte tenu du coût/avantages, il a été décidé, avec Frank Billard et les élus qui suivent cette question, et en lien avec le comité de jumelage, de retenir cette gratuité aussi pour les jeunes Chellois. Il faudra, bien sûr, que les élèves puissent parler allemand, qu'ils aient un certain engagement, mais aussi que le séjour puisse être attractif à la fois pour les jeunes Chellois et les jeunes Lindauers. Je souhaitais donc vous informer, même si cela n'appellera pas de nouvelle délibération, que le processus suit son cours, en lien avec nos amis de Lindau et le comité de jumelage. »

Monsieur le Maire procède à l'appel et à la lecture des pouvoirs.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018

Monsieur le Maire : « Avez-vous des remarques à ce sujet ? Non ? Nous pouvons l'approuver, pas de difficulté ? Je vous remercie. »

FINANCES

1) Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Merci. Bonsoir à tous. Le compte de gestion, qui, comme tous les ans, est le fruit du travail réalisé par le Trésorier, est le pendant du compte administratif que nous réalisons en Mairie, puisqu'il fait le travail inverse du nôtre. Nous arrivons aux mêmes chiffres ; il vous est donc demandé d'approuver ce compte de gestion, sans réserve. Le détail de son contenu vous sera précisé lors de la présentation du point 3, consacré à l'approbation du compte administratif. »

Monsieur le Maire : « Merci. Il s'agit effectivement d'un point récurrent, que nous retrouvons chaque année. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions sur les bancs de l'opposition : Madame Ferri, Madame Autreux, Madame Pereira, Monsieur Mouly, Madame Troussard, je pense n'oublier personne. Le reste pour ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (33 voix pour, 9 abstentions).

Considérant que les résultats dégagés au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

ADOpte sans réserve, le compte de gestion 2017.

2) Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017

Monsieur le Maire : « Ce point est aussi récurrent et obligatoire, au moment de l'approbation du compte administratif, notamment. Il concerne le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2017. Je passe la parole à Céline Netthavongs pour un résumé de cette délibération. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, vous est effectivement soumis le bilan des acquisitions et cessions de l'année précédente. La note qui vous est présentée vous donne la liste des différents échanges, acquisitions et cessions intervenus au cours de l'année 2017. Il vous est demandé de prendre acte de ce bilan. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Non ? Nous devons donc en prendre acte ; le Conseil vient de le faire. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 2241-1 alinéa 2,

DONNE acte du bilan des acquisitions et des cessions de la politique foncière menée au cours de l'année 2017.

3) Approbation du compte administratif 2017

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que le Maire doit systématiquement sortir au moment du vote du compte administratif. Je laisse donc la parole à Guillaume Ségala puis, avant que je ne sorte, c'est Colette Boissot qui prendra provisoirement la présidence de séance. »

Monsieur Ségala : « Merci beaucoup. Le compte administratif, comme vous le savez, est le regard que nous portons sur la réalisation du budget 2017. Pendant cinq mois pleins, depuis le début de l'année 2018, nous avons pu observer les traductions financières de la mise en place du budget primitif 2017 et étudier ce que nous avons réalisé, par rapport à ce qui y était prévu. Cette analyse n'a pas réservé de grande surprise ; nous nous inscrivons clairement dans la stratégie financière que nous avons mise en place depuis le début du mandat, et qui se découpe en trois temps : celui de l'épargne, celui de l'investissement, et celui – dans lequel nous entrons d'ailleurs – de la maîtrise des dépenses et de la poursuite des actions visant à reconstituer des épargnes. Le but est de parvenir à un cycle d'épargne/investissement/épargne/investissement, afin de ne pas nous placer dans une position financière délicate.

L'essentiel est que transparait, à travers les éléments les plus marquants, une situation financière saine.

Nous allons étudier la section de fonctionnement, en commençant par les dépenses, qui font actuellement l'objet de tous les regards. Rappelons que l'État propose aux collectivités une contractualisation, qui limite l'augmentation annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % à 1,35 % ; bien que la ville de Chelles, qui n'atteint pas le montant minimal fixé quant aux dépenses de fonctionnement, ne soit pas entrée dans ce dispositif, dit "de Cahors", nous en avons suivi l'esprit, depuis le début du mandat, et sans que la demande nous en ait été faite, en dépensant moins, afin d'épargner plus et de pouvoir financer ainsi plus d'investissement, en recourant dans une mesure moindre à l'emprunt. Il s'agit, globalement, de la traduction de la stratégie que nous avons mise en place sur les différents budgets.

Ainsi que vous pouvez le constater, les dépenses de fonctionnement sont en baisse, malgré, d'ailleurs, des compétences reprises à l'Agglomération : elles s'établissent à 51,63 millions d'euros, contre 53,23 millions d'euros un an plus tôt, et 56,27 millions d'euros en 2014, en début de mandat. Cela représente donc une baisse, sur la période 2014-2017, de plus de 4,64 millions d'euros sur le budget de fonctionnement. Ce dernier se décompose, classiquement, en diverses catégories ; la plus importante est la charge de personnel, qui pèse pour 34,3 millions d'euros, soit 67 % des dépenses réelles ; les charges générales, qui en constituent 23 %, se situent loin derrière. Viennent ensuite les charges courantes, les charges financières, les charges exceptionnelles et, pour un montant très réduit, les dotations et provisions.

Le chiffre qu'il est important de retenir est que, en 2017, les dépenses de fonctionnement représentent, par Chellois, 948 euros, soit un recul d'environ 10 % sur la période 2014-2017. En comparaison, le ratio moyen des villes de même strate s'élève à 1 182 euros. Nous dépensons donc moins, mais cela s'explique également par le montant moindre de nos recettes. En revanche, il est important de noter que les communes semblables à Chelles présentent des dépenses 20 % supérieures sur la même période, alors que les nôtres diminuent ; cela signifie que, là où les autres communes, malgré les efforts à réaliser, continuent à dépenser, nous arrivons à maintenir, et même à diminuer, les dépenses.

Les charges à caractère général, ainsi que cela a été annoncé précédemment, représentent 23 % des dépenses du budget de fonctionnement. Elles sont en recul de 1,3 million d'euros sur la période 2014-2017, soit un recul de 10 %. Cette baisse, depuis 2014, est notamment le fruit de diverses renégociations de marchés publics, de contrôles d'opportunité, et des économies qui ont été faites de par la réorganisation ; des économies ont ainsi été réalisées sur les fluides (eau, gaz, électricité, carburant), pour 400 000 euros, sur les achats de fournitures pour 300 000 euros, sur les fêtes et cérémonies pour près de 300 000 euros. Quant aux négociations concernant des locations immobilières ou des primes d'assurances, elles représentent, respectivement, des baisses de 138 000 euros et de 127 000 euros.

Les charges de personnel, qui constituent 67 % des dépenses de fonctionnement, sont le poste le plus important et le plus difficile à manœuvrer. Vous le comprendrez, puisque c'est le personnel de la Ville de Chelles qui fait la richesse des Services et de leur action. Les efforts engagés, sur la période 2014-2017, ont néanmoins visé à les optimiser et ont abouti à une baisse significative depuis 2014,

de l'ordre de 1,3 million d'euros. La masse salariale est ainsi passée de 34,30 millions d'euros à 34,50 millions d'euros l'an dernier.

Concernant la gestion active de la dette, nous profitons simplement des taux bas du marché pour rembourser des emprunts fortement margés et réaliser ainsi des économies sur les intérêts.

Les recettes de fonctionnement sont également en baisse depuis 4 ans, de manière constante. Elles se situent en 2017 à 66,29 millions d'euros, contre 62,59 millions d'euros en 2014. Ces chiffres peuvent laisser à penser qu'elles augmentent, mais il convient d'isoler la cession de la colonie de vacances située à Hossegor, pour 6,64 millions d'euros. En effet, c'est en raison d'une écriture purement financière que cette somme a été intégrée aux recettes et dépenses de fonctionnement, avant de pouvoir la basculer en investissement. Il y a donc bien une baisse des recettes.

Dans ces recettes de fonctionnement, peuvent être retrouvés les impôts et taxes, pour 39,7 millions d'euros, soit 60 % des recettes ; les autres recettes, pour 18 % ; les dotations de l'État, pour 17 % ; enfin, les produits des Services, pour 5 %.

Il faut également noter que les taux d'imposition communaux n'augmentent pas, conformément à la promesse faite en début de mandat. Nous poursuivons donc cet engagement, avec des taux identiques depuis 2014.

Une baisse des produits de Services peut être constatée : les quelques augmentations sont compensées par des baisses plus importantes. Parmi les augmentations, l'on retrouve par exemple celle des tarifs et donc des recettes de l'école de musique, ou celle de certains stages. Les baisses ont, quant à elle, concerné notamment les crèches ou les centres de loisirs.

Les subventions de fonctionnement sont maintenues. Les recettes de fonctionnement comptent encore des produits liés aux impôts et taxes, notamment au stationnement payant, les droits de voirie, l'attribution de compensation, ou encore les droits de mutation.

Peut aussi être notée la stabilité des produits de gestion courante, pour 815 000 euros en 2017, contre 811 500 euros en 2016.

Les dotations globales de fonctionnement, la DGF et la péréquation, continuent à diminuer, ainsi que nous l'avons détaillé à plusieurs reprises dans cette assemblée, suite aux différents plans mis en place par les gouvernements précédents et actuel.

Concernant la gestion de la performance publique, nous avons atteint un équilibre financier important, qui génère un résultat de fonctionnement s'élevant, pour l'exercice, à 6 millions d'euros. L'épargne brute, qui correspond à l'excédent de fonctionnement après déduction des charges d'intérêts, et est donc un indicateur de bonne santé, continue à évoluer de manière positive : 4,5 millions d'euros en 2013, 4,7 millions d'euros en 2014, 5,8 millions d'euros en 2015, 7,7 millions d'euros en 2016 et plus de 7,8 millions d'euros en 2017. Le taux d'épargne brute, qui s'établit à 13 %, est donc un ratio qui traduit la bonne santé de la Commune. Le rappel du taux de 2013, qui était à 7,5 %, permet d'apprécier le chemin parcouru, et ce, malgré la baisse des recettes de fonctionnement.

Nous ne pouvons pas nous contenter de parler de recettes et d'économies ; doivent aussi être évoqués les fruits des économies que nous réalisons, et la manière dont nous les réinvestissons pour les Chellois, à travers des projets importants et ambitieux et des investissements forts et ciblés.

Concernant la sécurité, la stratégie, efficace, mise en place dès 2014, se traduit par des dépenses d'équipement, notamment pour les caméras, aidées d'ailleurs par des partenaires tels que le Département ou la Région. Les plans de sécurisation des écoles et des crèches se poursuivent. Il faut également noter le nouveau poste de Police Municipale des Coudreaux.

Comme vous l'avez compris, la réussite scolaire est un enjeu majeur pour l'équipe municipale, avec le nouveau groupe scolaire, et toujours les financements des partenaires, notamment la Caisse d'allocations familiales, et les contrats intercommunaux.

Enfin, pour le cadre de vie, peuvent être cités l'aménagement de l'entrée du parc, avec les Jardins de Cala ; le stade Duport ; la réhabilitation du théâtre ; les préemptions de locaux commerciaux, visant à favoriser le dynamisme du commerce local et sa diversité ; enfin, le nouveau centre médical, sur lequel nous travaillons, et qui devrait voir le jour en septembre 2018.

L'entretien des espaces verts est également très important, tout comme celui des établissements et des structures communales. Ainsi, aux 770 000 euros alloués aux espaces extérieurs l'an dernier, correspondent notamment les illuminations de Noël, les plantations, le revêtement des pieds des arbres, le gros entretien des stades et des cimetières, ainsi que le nettoyage et l'embellissement de la ville.

Quelques développements peuvent être faits sur l'endettement, que nous avons évoqué en début de propos. Ainsi que vous le voyez, le stock d'emprunts, qui s'élevait, en 2013, à 74,8 millions d'euros, est passé, en 2017, à 68,43 millions d'euros, ce qui représente une baisse significative de plus de 6 millions d'euros. L'encours de dette par habitant baisse de 10 % sur la période 2014-2017.

La traduction de ces bons résultats est que nous atteignons une épargne nette record, qui est passée de - 200 000 euros en 2013 à 2,3 millions d'euros en 2017. Cette épargne nette va directement nourrir la section d'investissement, pour pouvoir emprunter moins et investir toujours plus pour les Chellois.

Cette présentation constitue une vision à peu près complète de l'action municipale menée en 2017, budgétairement parlant. Cette année s'inscrit donc dans la stratégie dans laquelle nous nous sommes engagés ; nous allons tout mettre en œuvre pour continuer à la tenir dans les années à venir. Nous voyons ici la concrétisation des projets de début de mandat, tels que l'école, le poste de Police Municipale ou les Jardins de Cala. Il est important de le souligner, car, si nous parlons, au quotidien, de faire des économies, de cadre restreint, de budgets serrés, nous n'oublions pas la traduction dans les faits de nos engagements, une traduction qui peut être constatée, vue, touchée, grâce aux lieux de vie qui se mettent en place et qui peuvent profiter à tous les Chellois. Le sens de l'action que nous menons et des économies que nous faisons est d'offrir à nos administrés ces structures et ces investissements. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume Ségala, pour la présentation de ce compte administratif, à la fois rigoureux et sérieux. Il est toujours, non pas complexe, mais délicat, de parler de chiffres, d'aucuns pouvant prétendre que l'on peut leur faire dire ce que l'on veut, mais l'enjeu était clair : Guillaume Ségala a parlé de désendettement, de maîtrise – voire de baisse – des dépenses ; cela ne vise pas à faire plaisir ou à produire des graphiques sur papier glacé, mais bien à maîtriser notre avenir. Il s'agit d'ailleurs de débats qui ont aussi lieu à l'échelle nationale. Guillaume Ségala évoquait la contractualisation avec l'État pour les collectivités importantes, dont Chelles aurait dû faire partie si

elle n'avait pas eu un budget de fonctionnement plus faible que celui qu'elle devrait avoir – c'est-à-dire situé sous 60 millions d'euros, hors chapitre 14, si l'on simplifie. Cette maîtrise des dépenses publiques pour les collectivités est une problématique dont il est question depuis plusieurs années et qui était devenue vitale, en tout cas à Chelles.

Vous le voyez, les efforts sont importants. Notre stock de dettes baisse mais reste au-dessus de nos moyens. Si nous nous réjouissons de la baisse de nos dépenses, ce n'est pas parce que nous nous réjouissons de dépenser moins pour les Chellois, au contraire, c'est simplement parce que nous n'avons pas les moyens d'en faire plus. Nous savons qu'elles sont en-dessous de la moyenne des dépenses par habitant pour les villes de la même strate – très en-dessous même. Cela signifie que notre gestion doit être pilotée au millimètre.

Si une conclusion peut être faite sur ce compte administratif, c'est que les efforts sont réels ; ils ont été réalisés par les Chellois, par l'Administration, par les élus aussi dans les orientations qui sont données. Je suis d'ailleurs sensible à l'engagement du personnel communal, en la matière. Mais si nous devons retenir une leçon, c'est que notre équilibre reste fragile. Si nous sommes sortis de la zone dangereuse, nous devons néanmoins poursuivre les efforts et être extrêmement vigilants pour les prochaines années. Nous ne pouvons pas nous permettre d'écart majeur. Il faut donc réfléchir aux bons investissements, ceux qui sont les plus importants pour la ville, qui sont toujours – et j'insiste sur ce point – en faveur de l'intérêt général : c'est en effet notre ligne de conduite.

Derrière la gestion financière, se trouvent en effet des projets, des engagements, des actions publiques en faveur du maximum de personnes ; maîtriser notre budget, c'est surtout maîtriser nos perspectives d'avenir, parce que c'est là que se situe le véritable enjeu.

Le risque était celui de la perte de la maîtrise de notre budget ; les ratios de désendettement étaient extrêmement importants – nous avons d'ailleurs eu des débats, en ces lieux, sur l'enjeu de la dette. Mais je pense qu'au regard de ce qui a été annoncé par le Gouvernement sur l'enjeu des dettes des collectivités, nous avons eu raison. Quand nous avons voulu diviser par deux notre ratio de désendettement, c'était aussi pour sortir d'une zone rouge qui, aujourd'hui, est identifiée comme telle par les pouvoirs publics en général. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce compte administratif, dont je suis, avec mon équipe, assez fier, et qui nous engage aussi, pour l'avenir, à poursuivre les efforts.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Madame Autreux, puis Monsieur Mouly. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Avec mon collègue Paul Athuil, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif, comme nous l'avons fait lors du vote du budget, qui présente des choix politiques que nous ne partageons pas, pour la plupart.

Les dépenses de fonctionnement qui nous ont été présentées sont en baisse, et même si les dépenses du personnel ont augmenté de 1 % en 2017, il existe quand même des répercussions sur les services publics, qu'il s'agisse de la Jeunesse, avec la suppression des jobs d'été, de l'Enfance, avec la privatisation des crèches, ou d'autres Services – Social, Séniors, Culture – votre priorité étant la sécurité.

Quelques constats pour les recettes de fonctionnement : vous êtes passé rapidement sur les droits de mutation, qui ont quand même augmenté de 25 % depuis 2014, ce qui fait 2 millions d'euros en recettes ; il y a également la suppression de l'exonération des deux ans de taxe foncière pour les familles arrivant à Chelles. Je n'ai pas bien compris votre intervention au sujet de Hossegor, qui ne correspond pas à ce qui est noté au niveau du document qui nous a été remis, puisque c'est inscrit en fonctionnement avec 6,6 millions d'euros.

Concernant la gestion de la dette, il est normal que les taux soient renégociés – comme cela se fait d'ailleurs pour les particuliers – et que les emprunts soient plus attractifs ; la tendance, on le sait, est à la baisse, et je m'en réjouis d'ailleurs pour les Chellois.

Enfin, Monsieur le Maire, dans le document qui nous a été remis, je trouve assez peu d'humilité dans la conclusion, quand vous parlez d'une année de grande réussite, des engagements riches et des projets foisonnants. Je pense qu'il faut quand même rester modeste. Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci. Monsieur Mouly, vous avez la parole. »

Monsieur Mouly : « Merci, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, vous avez dit "les baisses de fonctionnement, je ne dis pas ça parce que ça fait plaisir" ; c'est marrant, je n'ai probablement pas le même logiciel que le vôtre, parce qu'il y a baisse, et baisse. Chasser les dépenses inutiles, renégocier des contrats avec des fournisseurs trop gourmands, tout cela est évidemment de bonne politique, et personne ne va vous le reprocher. Vous vous inscrivez d'ailleurs dans une longue lignée, parce que je me souviens qu'en 1995, quand j'étais tout jeune élu, la Municipalité précédente – on l'avait vu en discutant avec les Services Municipaux – avait déjà fait des efforts considérables pour essayer de réduire les dépenses de fluide, de chauffage, etc. Dans les précédents mandats, en Conseil Municipal comme en Bureau Municipal, Jean-Jacques Marion travaillait régulièrement à essayer de chasser ces dépenses inutiles, de renégocier les prêts, etc. En bref, vous le faites, et peut-être même mieux, à la limite, je veux bien vous le concéder ; cela ne me pose aucun problème, c'est la moindre des choses, Monsieur le Maire. Les Chellois seraient fondés à vous le reprocher, à juste titre, si vous ne le faisiez pas.

Mais la baisse des dépenses, ce peut être aussi le symptôme d'autre chose : de moins de projets, de moins de services, de moins de postes, c'est-à-dire moins d'agents pour accueillir nos enfants, pour nous accueillir dans nos démarches administratives, pour embellir la ville, pour la nettoyer ; c'est donc potentiellement moins de service public, et c'est, là aussi, la conséquence, de moins d'investissements, moins de projets, moins d'équipements, puisque les équipements, vous le savez, c'est malheureux, mais c'est comme ça, ça entraîne justement des coûts de fonctionnement.

Alors évidemment, il y a quelques investissements, on le comprend, mais il y a toujours les mêmes orientations, dont vous savez d'ailleurs que notre groupe ne les partage pas, notamment sur la question des caméras. En bref, je ne nie pas que, dans quelques domaines, il y a un peu de dynamisme, mais pour le reste, ce budget, comme les années précédentes, témoigne, de notre point de vue, d'un manque considérable d'ambition pour notre ville. Comme je vous l'ai dit, nous ne pouvons que vous suivre dans votre effort pour "chasser les gaspis" – c'est ce que l'on disait quand j'étais enfant – mais pour autant, notre groupe ne vous suivra pas dans cette orientation politique dont témoigne votre budget et qui vise, comme c'est la mode en ce moment, à faire reculer le service

public, le service à la population. C'est la raison pour laquelle mon groupe votera contre ce compte administratif, qui sanctionne l'exécution du budget. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ?

Pour vous répondre en quelques mots, je remercie votre honnêteté. Il est vrai que nous avons enclenché cette démarche, qui était nécessaire, et qu'il aurait pu nous être reproché de ne pas faire la "chasse aux gaspis" ; il est vrai que nous sommes sans doute, sans polémique, allés au maximum de ce qui pouvait être fait en la matière, non pas parce que nous voulions dépenser moins par manque d'ambition, mais, très concrètement, par manque d'argent. Il n'y a ni manque de projets, ni manque d'idées. Vous parliez du budget d'investissement : s'il est assez important ces dernières années, c'est précisément parce que nous avons pu faire les efforts nécessaires sur le fonctionnement.

Nous avons évoqué ici même des pistes d'économies, qui nous avaient permis de trouver partiellement la solution vers la porte de sortie, pour éviter une difficulté budgétaire.

C'est, par exemple, une baisse de 400 000 euros sur les négociations de chauffage. Il est vrai que nous l'avons fait au moment où il était nécessaire de le faire, dans les pires moments du budget ; peut-être aurait-on dû le faire plus tôt.

Nous avons également optimisé notre flotte automobile, pour une centaine de milliers d'euros ; nous avons aussi réduit des postes tels que les frais d'organisation d'événements, frais de bouche, etc., pour un montant de l'ordre de 280 000 euros, puisque nous sommes passés de 320 000 euros à 40 000 euros par an. Ce que je veux dire, c'est que nous avons essayé de faire des économies qui ne touchaient pas au service public en général, parce que c'est important pour nous. Il n'y avait donc pas de manque d'ambition, mais vraiment un manque d'argent. Ces économies nous ont permis de réaliser des projets : si nous avons réussi à construire l'école, les travaux du théâtre – qui était en sous-investissement depuis des années – c'est aussi grâce à cela. Si nous investissons actuellement pour les séniors, dans le nouvel espace qui permettra de les accueillir, s'il y a un certain nombre d'investissements, c'est précisément parce que nous avons pu être vertueux au niveau du fonctionnement. C'est une mécanique qu'il est important de comprendre.

Je pense qu'il est vrai que nous ne partageons pas, les uns et les autres, les mêmes orientations ; mais nous avons souhaité être les plus transparents possible quant aux choix qui ont été faits, en fonction des priorités qui sont, d'ailleurs, partagées par de nombreux Chellois, et qui permettent de maintenir l'équilibre budgétaire et d'assurer la maîtrise de notre avenir. C'est un élément qu'il est vraiment important de souligner.

D'autres prises de parole ? Non ? C'est à ce moment-là que je cède la présidence à Colette Boissot ; je m'en vais. »

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Madame Boissot : « Bonsoir à tous. Je vais donc vous demander qui veut approuver ce compte administratif. Qui vote contre ? Monsieur Mouly et Madame Goutmann. Qui s'abstient ? Madame Pereira et son pouvoir, Madame Autreux et son pouvoir Monsieur Athuil, Madame Ferri et son pouvoir, et Madame Troussard. Tous les autres l'approuvent, je vous remercie. »

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal et reprend la présidence du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (33 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions)

APPROUVE le compte administratif 2017.

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE à la somme de 5 704 557,82 euros, le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2017, issu de la comptabilité tenue par l'ordonnateur.

4) Affectation du résultat 2017

Monsieur le Maire : « Ce point est lié à ce qui a été évoqué précédemment. Je passe de nouveau la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Nous passons désormais aux délibérations techniques, après le compte administratif. Comme vous le voyez, le résultat de clôture de fonctionnement est de 10 millions d'euros ; le solde de la section d'investissement, avec les restes à réaliser, est de - 4 351 000 euros. Une fois ce solde négatif de la section d'investissement couvert par la section de fonctionnement, il nous reste 5,7 millions d'euros, inscrits à la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2018. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des remarques sur cette délibération technique ? Non ? Nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (34 voix pour, 9 abstentions)

Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent de clôture de fonctionnement de 10 056 034,31 €,

Constatant que le résultat de la clôture de l'exercice 2017 de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser est déficitaire à hauteur de 4 351 476,49 €, selon le tableau ci-dessus,

AFFECTE à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 4 351 476,49 € sur le compte 1068.

REPORTE en excédent de fonctionnement 5 704 557,82€ euros sur le chapitre 002.

5) Budget supplémentaire 2018

Monsieur le Maire : « Il s'agit également d'une délibération assez récurrente ; je passe de nouveau la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Le budget supplémentaire 2018, qui s'élève à plus de 27,8 millions d'euros, se décompose en deux parties ; pour la section de fonctionnement, 6,7 millions d'euros ; pour la section d'investissement, 21,14 millions d'euros. Ce budget supplémentaire est un budget de liaison, vous l'aurez compris, entre les deux exercices, puisqu'il intègre les éléments constatés au compte administratif 2017 et les résultats de l'année 2017, en tout cas leur affectation ; c'est un budget qui porte les ajustements et les régularisations nécessaires au budget primitif 2018, adopté en décembre dernier.

Pour les recettes de la section de fonctionnement, qui représentent un peu plus d'un million d'euros, ce budget supplémentaire comprend un petit ajustement à la baisse des principales dotations, la mise à niveau de l'attribution de compensation pour 950 000 euros, diverses hausses de compensation, ainsi que l'intégration des résultats de l'année précédente, précédemment évoqués, pour 5,7 millions d'euros. Les dépenses, qui se chiffrent à un peu plus de 877 000 euros, intègrent des charges de fonctionnement consécutives à la récupération des compétences déjà évoquée, et divers ajustements à la marge, pour 125 000 euros. Elles vous sont détaillées, mais ne comprennent rien de très significatif.

Concernant la section d'investissement, qui s'élève à 21,14 millions d'euros, une part importante, de 7,27 millions d'euros, concerne des écritures de liaison ; sont comprises la couverture du besoin de financement, dont nous avons déjà parlé, et la mise à niveau des restes à réaliser, pour 15,8 millions d'euros. Un volume nouveau d'investissement, pour 3,87 millions d'euros, se décompose principalement en dépenses de travaux dans les bâtiments, pour 1,52 million d'euros – foyer Bouton, rénovation d'équipements sportifs tel le stade Duport ; en complément de travaux dédiés au cadre de vie, pour 1,2 million d'euros ; il comprend enfin la mise à niveau de la participation de la Ville à la ZAC Centre-Gare, pour 850 000 euros, actés au sein des CRACL de la SEM M2CA. Quant aux recettes, outre l'autofinancement, qui est de 3,57 millions d'euros, elles intègrent les subventions des partenaires liées aux projets d'équipements budgétés pour près de 300 000 euros. L'on retrouve également l'inscription complémentaire de 123 000 euros au CID (Contrat Intercommunal de Développement) dédié aux travaux de la place des Jardins de Cala.

Ce budget supplémentaire se caractérise donc par l'amélioration structurelle de la section de fonctionnement, pour près de 167 000 euros, par le maintien du fonds de roulement pour 2,3 millions d'euros, ce qui est important, et par la consolidation de l'autofinancement de la section d'investissement, à hauteur de 3,57 millions d'euros. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume. Y a-t-il des questions ou des remarques à ce sujet ? Non ? Je propose que nous passions au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Votes contre de Monsieur Mouly et de son pouvoir. Y a-t-il des abstentions ? Abstentions des autres groupes de l'opposition. Le reste pour ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (34 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions)

ADOpte le budget supplémentaire 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 27 878 736,85 euros dont 6 738 759,82 euros en section de fonctionnement et 21 139 977,03 euros en section d'investissement.

6) Fonds de solidarité de la Région Île-de-France - Rapport d'utilisation 2017

Monsieur le Maire : « Il s'agit également d'un point obligatoire. Je pense que Guillaume Ségala ne va pas nous détailler ce rapport d'utilisation. »

Monsieur Ségala : « Comme vous le savez, dans la mesure où nous avons touché des attributions de fonds de solidarité, nous sommes dans l'obligation de proposer ce document, qui présente les actions entreprises pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et les conditions de financement. Ce rapport est attaché au document qui vous a été communiqué pour le Conseil Municipal ; il vous est donc demandé d'en prendre acte. »

Monsieur le Maire : « Merci, Guillaume Ségala. Il y a des remarques ; Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'aurais en effet apprécié que ce rapport soit un peu plus précis sur certaines actions menées au sein de notre ville. J'ai quelques remarques à formuler par rapport aux actions entreprises. Tout à l'heure, nous parlions justement de maîtrise du budget, en termes de fonctionnement ; il s'avère effectivement que le soutien scolaire coûte, on le voit bien, près de 50 000 euros, ce qui est une somme non négligeable, alors que certaines mutuelles ou assurances le proposent gratuitement à leurs adhérents ; ne serait-on pas dans un doublon par rapport au soutien scolaire qui est proposé en ligne pour les Chellois ?

Une autre remarque concerne la vidéoprotection. Si, bien évidemment, la sécurité doit être au cœur de l'action municipale, est-ce, véritablement, la première priorité ? Nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises : la vidéoprotection n'est effectivement pas une solution que nous partageons par rapport à la sécurité, qui implique davantage de présence humaine, plutôt que des caméras. D'ailleurs, à ce sujet, avons-nous des résultats ou, tout au moins, un rapport, concernant les résultats concrets auxquels conduit la vidéoprotection sur le territoire ?

Enfin, deux dernières remarques. L'avant-dernière est relative au nouveau centre médical ; il est mis en évidence que la Ville a décidé de faciliter l'accès des usagers aux soins médicaux, en créant un nouveau centre médical, qui devrait voir le jour en septembre 2018, rue Sainte-Bathilde. Cette opération a engagé, en 2017, 655 000 euros ; n'aurait-on pas pu avoir des précisions sur ce nouveau centre médical, en termes de nombre de spécialistes – s'il y en a – et de généralistes ?

Enfin, le dernier point concerne l'embellissement de notre commune et la propreté de la voirie. Bien évidemment, on ne peut que saluer les efforts et le travail des agents municipaux, pour faire en sorte que la ville soit propre et belle, par rapport à tout ce qui est mis en place au niveau de la Ville Fleurie. Il n'en demeure pas moins, et l'on peut le constater notamment sur les réseaux sociaux, qu'il y a beaucoup de réclamations concernant la propreté de la ville. Certes, elles sont plus ou moins légitimes, mais ce sont quand même des réclamations ; c'est comme la sécurité et le sentiment d'insécurité : lorsqu'il y a un sentiment de moindre bien-être dans la ville, cela nécessite quand même une interpellation. À titre d'exemple, pas plus loin que là où l'on se trouve, l'on peut noter qu'effectivement nous avons un très beau Parc du Souvenir, mais dans les rues perpendiculaires, à proximité de la crèche du Parc, concernant la petite allée qui mène à l'école des Tournelles, et qui est très fréquentée par de nombreux élèves et par la population, l'on constate que ce lieu est un peu moins propre et nécessiterait peut-être davantage de passages. C'est un exemple parmi tant d'autres ; j'ai cité celui-ci parce qu'il n'est pas loin de nous. Mais voilà quelques remarques que je voulais mettre en évidence, concernant ce rapport et les points qui y sont mis en évidence. »

Monsieur le Maire : « Merci. Il s'agit d'un rapport d'utilisation, pas d'un bilan global, j'imagine que vous le comprenez.

Sur le soutien scolaire, il n'est pas possible de se baser sur ce qui existe ici ou là, sur telle ou telle mutuelle qui pourrait le mettre en place ; il s'agit pour nous d'une politique plus générale, de nature publique. Nous ne pouvons pas dire à 2 000 élèves qu'ils n'en bénéficieront pas parce que, peut-être, telle mutuelle propose un autre système, vous le comprenez. Cela m'étonne même que vous puissiez le dire, parce qu'une mutuelle, par principe, ce n'est pas pour tout le monde ; chacun peut en avoir une différente et tout le monde n'en a pas.

Sur la vidéoprotection, vous parliez de la nécessité d'investir ; ici même se réunissent, tous les trois mois, le Groupe Local de Traitement de la Délinquance et le CLSPD, qui sont deux instances créées dans le double cadre de la prévention et du traitement de la délinquance, en lien avec les Services de l'État, l'Éducation nationale, les Services sociaux, les transporteurs, etc. Toutes ces démarches visent à travailler sur les outils nécessaires, qui sont d'ailleurs demandés, réclamés, incités par l'État.

Concernant toujours la vidéoprotection, notre réseau va être raccordé au central de la future Police de Paris, dans le cadre du réseau francilien de vidéoprotection. Il est aujourd'hui plus qu'utile ; je ne pourrais pas vous donner les chiffres exacts sans délai, mais il a permis de nombreuses résolutions d'affaires. Il est, d'ailleurs, régulièrement utilisé par les Services de la Police Nationale et la Justice. C'est donc un outil qui, bien sûr, est perfectible et n'est pas exclusif – il y a aussi d'autres méthodes – mais il est l'un des outils utiles. Je pourrais le rappeler encore, et à chaque fois que vous me le demanderez, je vous le dirai : encore une fois, les caméras ne sont pas installées simplement pour faire plaisir et pour filmer des troènes, mais parce qu'elles ont une utilité concrète, associée à d'autres moyens, telle la présence humaine que vous évoquiez. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons souhaité augmenter l'effectif de la Police Municipale, qui est passé d'une vingtaine d'agents à 41 prévus au mois d'août prochain.

Sur le centre médical de Sainte-Bathilde, nous avons déjà eu des débats ; il s'agit d'une démarche privée, que nous avons décidé d'accompagner, mais qui, même si elle n'est pas immédiatement neutre pour le budget de la Commune, va tendre à l'équilibre. Elle va permettre, non pas de subventionner, mais de faciliter l'installation de médecins. En l'occurrence, ce sont 12 médecins

urgentistes qui feront de l'accueil de soins non programmés toute la semaine, notamment avec certaines spécialités en traumatologie, me semble-t-il. C'est donc une démarche qui va plutôt dans le bon sens, en lien avec les médecins et les professionnels de santé de la ville. Mais le présent rapport n'a pas nécessairement pour but de proposer des développements sur ce sujet.

Sur les efforts des agents municipaux, nous prenons note. Sachez que des contraintes nouvelles pèsent aussi sur ces agents, notamment en matière d'usage des pesticides, auquel nous n'avons plus le droit. Cela nécessite la réalisation d'un travail manuel qui, auparavant, était effectué avec des produits chimiques. Nous avons d'ailleurs renforcé le Service Propreté de deux agents. Nous allons poursuivre en ce sens, en lien, bien sûr, avec la gestion optimale de notre budget, pour renforcer cette démarche. En tout cas, nous allons leur transmettre votre mécontentement sur telle rue, et demander aux responsables de secteur d'y porter une vigilance particulière, mais sachez qu'ils ont, chaque année, des contraintes supplémentaires sur leur quotidien. Nous les formons, nous les équipons davantage, progressivement, pour qu'ils puissent faire leur travail dans les meilleures conditions possible.

Pas d'autre remarque ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur deux points.

D'abord, concernant l'aménagement de l'entrée du parc – puisque maintenant, on parle d'aménagement alors qu'avant, on parlait d'agrandissement du parc – le coût est important, de l'ordre de 2 millions d'euros. Actuellement, ce sont les travaux, on voit une grande dalle de béton – espérons que cela ne restera pas ainsi – et l'on a également planté des arbres qui, malheureusement, sont morts rapidement. Ma question est donc la suivante : comment va-t-on faire évoluer cet aménagement ? Je pense qu'il y a des jardins suspendus, nous en avons déjà parlé, mais cette grande dalle de béton va-t-elle rester comme elle est ?

Le deuxième point important concerne la Société du Grand Paris. Au niveau du Grand Paris Express, on sait que les travaux de la ligne 16 sont reportés en 2030, donc 7 ans plus tard. C'est regrettable, parce que ce tronçon était important pour cette ville, tout aussi importante. Il est dommage, quand même, qu'on ne se soit pas mieux battu, quand on voit comment cela s'est passé à Clichy-sous-Bois, avec le Maire qui s'est battu pour sa ville. Ces travaux vont donc être interrompus. Nous avons de grands chantiers dans la ville, que ce soit boulevard Chilpéric ou rue Gustave Nast ; que vont devenir ces chantiers jusqu'en 2030 ? Aurons-nous une compensation, quelles sont les négociations en cours ? J'ai vu par la presse que vous alliez à Matignon, à l'Élysée, peut-être avez-vous eu un retour sur ces travaux ; pouvez-vous nous donner quelques explications ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Je ne me suis pas si bien battu, mais je vais quand même à Matignon et à l'Élysée... Cela dit, je trouve assez surprenant ce que vous venez de me dire. Les raisons de l'échec du Grand Paris Express sont connues : excusez-moi, ce n'est absolument pas partisan, et je pense que je l'ai d'ailleurs prouvé suffisamment de fois, mais les moyens n'ont pas été mis entre 2012 et 2017. Je ne suis pas là pour défendre le Gouvernement actuel, mais il faut au moins le reconnaître, même si je ne suis pas satisfait que le métro n'arrive pas à temps. À travers toutes les discussions que nous avons pu avoir avec eux – parce que je me suis quand même rendu de nombreuses fois voir la Ministre des Transports, le Préfet de Région, je suis intervenu de nombreuses fois auprès des institutions nécessaires, notamment la SGP, qui n'a pas été décisionnaire – il est apparu qu'il y avait un problème de financement, et de tunnelier : la Société du Grand Paris a promis un certain nombre

de choses, mais n'a pas eu les moyens de réaliser ce qu'il fallait. Tous les élus le disent, tous bords confondus. Donc vous ne pouvez pas me reprocher, à moi, alors que 75 % des lignes sont retardées, qu'on ne se soit pas assez bien battus. À ce moment-là, pourquoi ne le dites-vous pas des autres ? Moi, je ne sais pas ! Nous avons fait toutes les interventions nécessaires. Des promesses ont été faites par le président Hollande, par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, qui est venu en 2013, à Champs-sur-Marne, pour dire que le métro se ferait, et dans les temps, sur notre ligne, mais sans, par ailleurs, en donner les moyens à la Société du Grand Paris. Donc je transmettrai, si vous le voulez, mais peut-être voulez-vous le faire directement, à Jean-Marc Ayrault, le fait qu'il aurait été apprécié que les engagements de son Gouvernement soient tenus, parce qu'il n'a pas donné les moyens à la SGP de faire le métro. Après, nous, effectivement, nous récupérons ce chantier, mais je ne peux pas en blâmer le Gouvernement actuel, qui a eu, au moins, le courage de nous dire que le métro, promis depuis des années et pour lequel les travaux ont commencé, ne se ferait pas dans les délais prévus. Les problématiques liées aux Jeux Olympiques sont les mêmes ; on n'a pas donné les moyens à la Société du Grand Paris de faire le métro. D'ailleurs, on a aussi toutes les difficultés du monde à faire le RER E prolongé à la Défense, bloqué par la Maire de Paris. Il faut le dire, je pense qu'il faut que l'on soit transparent, vous me posez la question ! Mais la Maire de Paris a bloqué, pendant des années, le prolongement du RER de la Défense ; il ne fallait peut-être pas donner assez d'argent à la banlieue, donc elle a interdit non seulement les voitures, mais aussi les transports en commun ; cela commence à être compliqué, Paris ne peut pas vivre repliée sur elle-même.

Il s'agit, en tout cas, d'une démarche que nous avons pu accompagner : que fait-on, maintenant ? Nous travaillons avec les Services de la Préfecture ; Jacques Philippon est allé récemment à une réunion à la Préfecture, pour connaître le calendrier des travaux, qui est aujourd'hui encore approximatif. On manque de tunneliers, il aurait quand même été dommage de ne pas le prévoir. Il est question, peut-être, de retards moindres par rapport à ce qui était attendu. N'ayant pas encore de précision, je ne peux pas vous le dire, et ce n'est d'ailleurs pas non plus le lieu ; je ne m'avance jamais quand je n'ai pas de précision tangible. En revanche, nous avons demandé quels seraient les aménagements possibles, si le retard était confirmé dans une mesure importante, concernant notamment les espaces situés aux abords de la gare, de façon à permettre aux Chellois de ne plus avoir des barrières de chantier à différents endroits de la ville. Il s'agit d'une problématique importante pour nous, et nous demanderons que les aménagements nécessaires soient faits, des aménagements provisoires, du type agrandissement du parc, aménagement vert provisoire et éventuellement parking, du côté gare routière.

En tout cas, nous travaillons sur ce dossier et nous avons vraiment fait le nécessaire pour être entendus. Ce que je regrette, en revanche, c'est que l'on ait menti à de nombreuses collectivités. Je vous trouve d'ailleurs dure avec moi, alors que vous l'êtes beaucoup moins avec votre collègue de Neuilly-sur-Marne, qui certes est de votre famille politique initiale. Lui, n'obtient même pas du tout le métro 11, alors que nous avons tout de même une gare. Il va construire plusieurs milliers de logements aux portes de Chelles, à Neuilly-sur-Marne, mais il ne va pas avoir le métro du tout – la ligne 11 devait être prolongée jusqu'à Noisy-Champs. Je respecte beaucoup mon collègue de Neuilly-sur-Marne, mais vous ne pouvez pas me reprocher ce que vous ne lui reprochez pas. Il construit un quartier entier, alors que je suis plutôt dans la démarche inverse ; lui est aux manettes depuis un certain temps, alors que moi je ne le suis pas, et que nous devons gérer des projets qui sont au long cours. Le métro du Grand Paris, lancé par Nicolas Sarkozy en 2007, sera en effet finalisé en 2035, c'est-à-dire presque 30 ans après. Ce sont des projets qui dépassent les petites problématiques

électorales court-termistes, si je puis me permettre. J'insiste sur ce point, parce que vous voyez bien qu'un élu expérimenté, plusieurs fois sénateur, dont je crois qu'il a même été député, très proche de l'ancienne majorité, a, lui aussi, été totalement déçu par la décision. La situation est encore pire, parce que c'est toute une ligne qui ne se fera pas, alors que nous aurons, au moins, le RER prolongé à la Défense en 2022, et nous avons, déjà, l'une des lignes les plus structurantes de l'est francilien. C'est ce que je tenais à vous dire.

Quant à l'agrandissement du parc, car il s'agit bien d'un agrandissement, je vous trouve un peu dure aussi, parce que nous avons mis de beaux pavés, financés, en grande partie, par le Département et la Société du Grand Paris, dans le cadre d'accords liés à l'utilisation d'espaces de la ville de Chelles pour la réalisation de travaux – c'est une négociation que j'aurais d'ailleurs bien voulu que vous mettiez à notre crédit, parce que ce n'était pas obligatoire. Ce financement par la Société du Grand Paris apparaît dans le rapport. Je vous rappelle que c'est quand même du bitume que vous aviez mis sur une sorte de marché provisoire qui errait là depuis quelque temps, et que cela représente 2 000 mètres carrés d'aménagements, avec des espaces verts qui sont plantés. Alors oui, il y a un arbre qui est mort, parce qu'il a fait très chaud à un moment et que les plantations, vous savez comment ça se passe ; ce n'est pas moi qui l'ai fait. Je vous jure, Madame Autreux, je ne voulais pas qu'il meure. Mais il a été remplacé. Il y aura d'ailleurs plus d'arbres qui vont être plantés. Vous voyez la partie "voie pompiers" pour accéder au projet de l'église, donc effectivement, il y a un peu de solide, mais nous avons bien pensé aux espaces naturels, à la perméabilisation des sols, et toute la phase d'agrandissement du jardin, parce qu'il y a bien une place et un jardin, est en train d'être réalisée et sera poursuivie en 2019. Je vous rappelle, ne l'oubliez pas : à perspective de l'aboutissement du projet du métro du Grand Paris - mais peut-être avant, si jamais les travaux sont provisoires -, nous avons quand même un agrandissement de 3 000 m² du Parc du Souvenir, au sud, côté gare.

Nous sommes donc plutôt actifs en la matière. Effectivement, tout ne peut pas toujours plaire à tout le monde, mais là, les travaux ne sont pas totalement terminés. Des arbres doivent encore être plantés, et des aménagements réalisés. Je vous rappelle également qu'il y a un important projet de construction d'église, et tant qu'elle n'est pas entièrement finie, le projet ne peut pas être totalement terminé. Il fallait néanmoins faire quelque chose de cette place, qui était peu agréable ; il était nécessaire de commencer les travaux, sans attendre trop longtemps. Il est également bienvenu, pour des raisons budgétaires, de réaliser les travaux par phases ; il faut aussi connaître le calendrier précis des projets adjacents, ce qui n'est pas simple.

J'espère avoir été clair ; sans animosité, très franchement, je voulais au moins vous montrer que nous nous étions battus pour ce métro, qui a sans doute été sacrifié sur l'autel d'autres arbitrages budgétaires, ces six dernières années. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite vous répondre au sujet du Grand Paris, puisque vous avez évoqué le Maire d'une commune voisine. Moi, ce qui me préoccupe, c'est la vie des Chellois, et je voulais quand même préciser que, depuis plusieurs années, il y a une contribution, au niveau d'un impôt, précisément pour cette Société du Grand Paris. »

Monsieur le Maire : « Je suis totalement d'accord avec vous. Il s'agit de la taxe spéciale d'équipement, que, d'ailleurs, les habitants de Neuilly-sur-Marne payent également, alors qu'ils n'auront pas le métro du Grand Paris. Tout le monde la paye, même ceux de Provins. Ce sujet était

d'ailleurs au cœur du débat sur le financement du Grand Paris. C'est le député Carrez, expert en finances publiques, qui a été missionné par le Gouvernement pour travailler sur des pistes de financement au long terme, sachant que nous venons à peine de finir de payer les emprunts du métro de Paris, ce type d'investissement se faisant sur cent ans. C'est pour cela que c'est dommage ; nous ne pourrions pas faire le débat trop longtemps, d'autant que nous n'avons pas tous les éléments, mais il est dommage que les financements qui pouvaient exister aient été bradés au bénéfice d'une vision court-termiste. Jacques Philippon souhaite prendre la parole. »

Monsieur Philippon : « Merci, Monsieur le Maire. Je ne veux attaquer personne, Madame Autreux, mais comme vous l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, j'ai eu l'honneur d'être à la Préfecture de Région pour la fameuse réunion. A titre personnel, je crois qu'un bon coup de main de Madame la Députée, qui était présente, aurait aussi pu faciliter les choses. Merci. »

Monsieur le Maire : « Moi, Jacques, objectivement, pour avoir fait toutes les réunions, je crois que les arbitrages étaient complexes à rendre. Je ne cherche à excuser personne, mais on a quand même 75 % du réseau qui a été impacté. Y a-t-il d'autres questions ? Frank Mouly. »

Monsieur Mouly : « Merci. Je voudrais brièvement expliquer le vote.

Parfois, la dépense publique a du bon quand même, mais il y a des priorités. Malheureusement, vous n'en êtes pas responsable, mais le Gouvernement a choisi de supprimer l'ISF, de faire un certain nombre de choix budgétaires, mais derrière cela, il y avait aussi des équipements, des choses qui sont structurantes. Je note, en tout cas, que c'est probablement – mais je pense que nous pourrions tous être d'accord sur ce point – le témoignage du danger qu'il y a aujourd'hui à ce que les élus, quelle que soit leur sensibilité, pressés par le court-termisme, nous rendent collectivement, en tant qu'institution républicaine, incapables de nous projeter sur des projets à 10, 20 ou 30 ans. Mais je n'accablerai personne puisque, y compris dans le Gouvernement actuel, et même au plus haut niveau de l'État, il y a des gens qui étaient présents, ces dernières années, et qui ont eu à instruire ces dossiers et à se prononcer.

Je voulais simplement revenir sur ce rapport ; notre groupe en prendra acte mais, bien que nous nous félicitions que la ville puisse bénéficier de fonds, nous avons tout de même une double inquiétude.

La première est liée au fait que cette somme, qui nous est allouée, est stable, depuis 4 ou 5 ans, ce qui est le signe d'une politique d'austérité, dans la mesure où les dépenses, elles, augmentent, pour les raisons déjà évoquées. La première inquiétude porte donc sur la stabilité de cette contribution.

La deuxième concerne sa pérennité, dans la mesure où elle est assise, à ma connaissance, sur des prélèvements sur les ressources des collectivités en fonction de leur potentiel fiscal. La question que je me pose est en lien avec la perspective éventuelle de la suppression de la taxe d'habitation. Cette dotation représente quand même une somme substantielle dans le budget de la Commune ; a-t-on une idée, les Maires ont-ils été éventuellement informés de son avenir ? »

Monsieur le Maire : « Clairement, je ne vais pas dire que c'est un débat qui nous dépasse, puisqu'il nous impacte et nous concerne, mais quant à connaître l'intention exacte du gouvernement et notamment du Ministère de l'Economie et des Finances sur les perspectives financières, je ne peux vous répondre. La suppression de la taxe d'habitation est actée, le périmètre d'action est désormais plus ou moins connu. L'on sait, globalement, que des pistes de réflexion existent sur la façon dont

sera remplacée la fiscalité locale, sur les recettes dynamiques qui pourraient être transférées aux collectivités pour remplacer éventuellement ces taxes qui, certes, étaient complexes et parfois injustes. Nous l'avons d'ailleurs déjà souligné, je n'y reviens donc pas. Je pense aussi au FPIC, qui évolue pour la Ville de Chelles, en fonction de l'Agglomération. Ce sont autant d'inconnues, avec lesquelles nous devons composer, ce qui explique, d'ailleurs, notre nécessaire caractère de prudence. Nous attendons aussi avec impatience les débats sur les perspectives en matière de fiscalité locale, d'indépendance des collectivités. Nous attendons de voir ce qui nous sera rétrocédé pour nous permettre de boucler les budgets. Je pense que chacun a conscience que les collectivités ont des budgets qui sont très contraints, réduits, étroits, mais aussi très peu mobiles, très rigides dans le principe : vous l'avez vu, notre budget est composé à 67 % des salaires – je n'aime pas trop l'expression masse salariale. Cela est plus important qu'avant, non pas parce qu'elles ont augmenté, mais parce que toutes nos autres dépenses ont baissé, ce qui augmente leur part. Si je vous dis cela, c'est parce que, concrètement, l'on sait que ce sont les dépenses les plus compliquées à réduire, parce que, derrière les chiffres, il y a des hommes, des femmes, des services publics concrets, de terrain, que l'on a évoqués encore une fois tout à l'heure. Les marges de manœuvre des collectivités sont désormais très faibles ; en tout cas, à Chelles, c'est incontestable. Concrètement, nous avons besoin d'y voir clair aussi, et je pense que tout le monde, Gouvernement compris, a intérêt à ce que soit donnée de la clarté sur les perspectives en matière de finances des collectivités. Je pense que le débat doit avancer, concernant notamment la période postérieure à 2020. En tout cas, aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments, car ils ne sont pas arbitrés au niveau du Gouvernement.

Très bien. Pouvons-nous prendre acte ? Pas de difficulté ? Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annexé à la présente délibération sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2017.

7) Demande de subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 - modification de la délibération du 6 février 2018

Monsieur le Maire : « Je donne la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Je suis heureux de recentrer le débat sur un point majeur, puisqu'il s'agit de faire entrer des sous ! Cette demande de subventions, dans le cadre de la dotation de soutien de l'État à l'investissement local, concerne différents projets qui figurent dans la délibération, qui peuvent être subventionnés, non pas jusqu'à 70 %, mais à 80 % du coût de chaque opération, ce qui est notable. Il s'agit donc d'autoriser le Maire à signer ces demandes de subvention. Merci. »

Monsieur le Maire : « J'imagine que tout le monde valide cela. Nous avons bon espoir d'être, peut-être, entendus cette année. Peut-être ! Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONFIRME l'adoption de ces projets pour lesquels les sommes ont été inscrites au Budget 2018.

APPROUVE les demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour ces opérations.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention et tout document y afférent.

8) Fonds de concours 2018 de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (CA PVM)

Monsieur le Maire : « La parole est à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Il s'agit d'un fonds de concours dans le cadre des transferts de compétences, d'environ 332 000 euros, qui se positionnerait en face de travaux de voirie que nous prenons en charge pour un montant de près de 962 000 euros. »

Monsieur le Maire : « Merci. Très bien, pas de remarque particulière ? Nous pouvons passer au vote ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 19 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2017 qui approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 19 janvier 2017,

PREND ACTE du montant de 332 184 € de subvention d'équipement alloué pour l'exercice 2018 par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne à la commune de Chelles concernant les dépenses de travaux de voirie dont la liste est jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire, le cas échéant à signer tout document y afférent.

9) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Fixation du tarif pour l'année 2019

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Guillaume Ségala. »

Monsieur Ségala : « Le tarif de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pour l'année 2018, était fixé à 20,60 euros. Il est proposé de le passer à 20,80 euros. Cette légère augmentation n'exclut pas le maintien de certaines exonérations, notamment celle du paiement de la taxe du dispositif selon les concessions municipales d'affichage, pour les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m². Le détail vous a été fourni, concernant également l'application de la réfaction de 50 %, bénéficiant à certaines enseignes. Il est donc proposé d'augmenter le tarif de référence de 20 centimes en 2019. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? Non ? Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2333-6 portant sur la taxe sur la publicité extérieure,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2008 instituant la taxe sur la publicité extérieure,

FIXE le tarif de référence pour l'année 2019 à 20,80 €.

FIXE en référence à ce montant, les autres tarifs suivants :

- Pour les dispositifs publicitaires :
20,80 € par m² et par an, pour les supports numériques,
62,40 € par m² et par an, pour les supports non numériques.

Ce tarif de référence sera doublé pour les superficies de supports non numériques excédant 50 m² (soit 41,60 €/m²/an) et multiplié par six pour les supports numériques excédant 50 m² (soit 124,80 €/m²/an).

- Pour les enseignes :
20,80 € par m² et par an, pour les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m²,
41,60 € par m² et par an, pour les enseignes dont la superficie est comprise entre 12 m² et 50 m²,
83,20 € par m² et par an, pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 50 m².

EXONERE du paiement de la taxe les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs apposés sur du mobilier urbain ainsi que les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m².

APPLIQUE une réfaction de 50 % aux enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m².

IMPOSE l'ensemble des pré-enseignes ne répondant pas aux dispositions du décret n° 2013-606 du 9 juillet 2013 et les panneaux dits de "longue conservation".

DIT que les recettes seront imputées au budget de la commune.

JURIDIQUE ET PATRIMOINE

10) Cession à MC Habitat - Office Public de l'Habitat du bâtiment 5 rue Sainte-Bathilde (logements école des Tournelles)

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire. Il vous est proposé, dans cette délibération, de céder à Marne et Chantereine Habitat le bâtiment situé à côté de l'école des Tournelles. Il s'agit d'un immeuble qui comporte actuellement 5 logements et un logement à rénover en logement d'habitation. Marne et Chantereine Habitat doit, en principe, réaliser une construction de 19 logements environ. Il vous est donc proposé de céder ce bâtiment, qui a une entrée propre, par rapport à l'école des Tournelles, et qui a également une numérotation d'ores et déjà distincte de l'école, et ce, moyennant le prix de 392 694 euros, net, pour la Commune. »

Monsieur le Maire : « Merci, Céline. Y a-t-il des questions ? Non ? Je propose de passer au vote. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaine réf LIDO n°2015-108V0337 du 27 avril 2018,

CONSTATE la désaffectation du bien qui n'est plus affecté à une mission de service public.

DECIDE son déclassement en vue de sa cession.

DECIDE de céder en bloc à MC Habitat - Office Public de l'Habitat l'immeuble occupé dit des Tournelles rue Sainte-Bathilde, comportant 5 logements et un logement à rénover en logement d'habitation et son terrain d'assiette, emprise de quelque 758 m² prélevée sur la parcelle plus importante cadastrée AX 347 d'une superficie de 8128 m², qui sera cadastrée après division, pour le prix total de 392 694 € net pour la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

11) Cession du fonds de commerce de la boulangerie du Mont Chalâts sise 90 avenue de Claye

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Alain Mamou. »

Monsieur Mamou : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2017, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition d'un fonds de commerce, situé au centre commercial du Mont Chalâts, suite à une mise en liquidation judiciaire de la boulangerie qui s'y trouvait.

La société L.A.D., dont l'activité est similaire, s'est positionnée pour acquérir ce fonds de commerce.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession du fonds de commerce de la boulangerie du Mont Chalâts sise au 90 avenue de Claye à la société L.A.D., pour un montant de 7 300 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Alain Mamou. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Je voudrais intervenir sur ce point en particulier, mais aussi de façon générale au niveau des commerces. Bien évidemment, on ne peut que saluer cette action, qui va dans le sens de la diversité des commerces et de leur qualité, puisqu'il est aussi question de fabrication de pain et de pâtisserie. Mais je voudrais précisément revenir sur cette volonté ; j'ai été amenée, lors d'un passage chez les commerçants des Coudreaux, à rencontrer celui qui gérait la boucherie, à propos de laquelle nous avons récemment voté une délibération, qui était fort mécontent par rapport à l'accompagnement de la Municipalité, et qui fermait, malheureusement.

La volonté de diversification suivie par la Mairie n'est pas forcément responsable de cela, mais en l'occurrence, il y a eu un échec. Le traiteur italien qui ne se trouve pas très loin de nous, en centre-ville, à côté de la gare, rencontre, lui aussi, quelques difficultés. Ce sont des éléments qui m'ont été remontés. Je tiens d'ailleurs à faire une parenthèse concernant le problème d'embellissement que j'ai précédemment évoqué, pour préciser que ce n'était pas ma réclamation individuelle, mais des propos recueillis auprès des Chellois, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Je suis désolé que cela n'ait pas fonctionné pour le commerçant des Coudreaux ; nous ne lui avons pas acheté assez de viande, c'est cela ? Nous l'avons accompagné, c'est-à-dire que nous lui avons trouvé sa boutique, nous avons fait en sorte d'étaler les dépenses ; mais après, un projet peut échouer, aussi. Cela fait partie du commerce. Notre objectif est justement d'essayer de trouver des porteurs de projets. Certains réussissent ; on ne s'interdit pas de dire, aussi, que de beaux projets réussissent. Ce sont des aventures humaines, qui peuvent connaître des aléas. En tout cas, soyez assurée que la Municipalité et les Services de la Ville ont accompagné autant que possible ce commerçant. Il était d'ailleurs très content le jour de l'inauguration, nous sommes allés le voir régulièrement, je n'avais pas noté qu'il avait de reproche particulier. Après, d'autres commerces fonctionnent bien. La preuve en est que nous continuons, avec la délibération suivante. Je me félicite d'ailleurs qu'un commerçant de Chelles, que nous avons aussi accompagné, ait été récemment récompensé : vous avez pu remettre, ensemble, le trophée 2018 du Commerce de la CCI 77 à un commerce, L'ENVOL, avenue Foch, qui est aussi une belle réussite chelloise, et nous nous en félicitons ; c'est aussi cela, l'accompagnement. Moi, je retiens aussi les réussites, c'est mon côté optimiste.

Sur cette délibération, pouvons-nous passer au vote ? Pas de vote contre ? Très bien. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la cession du fonds de commerce de la boulangerie du Mont Chalâts sise 90 avenue de Claye à la société L.A.D., pour un montant de 7 300 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

12) Cession du fonds de commerce sis 72 avenue de la Résistance

Monsieur le Maire : « La parole est à Alain Mamou. »

Monsieur Mamou : « Par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir le fonds de commerce de restauration rapide AKDAG, sis 72 avenue de la Résistance.

Messieurs Chanchive et Périer se sont associés pour créer la société CHASY, pour une activité de vente de thés ; ils se trouvent actuellement sous la halle du marché.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession du fonds de commerce sis 72 avenue de la Résistance à la société CHASY, suite à la convention précaire, pour un montant de 59 500 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout autre document y afférent ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune. »

Monsieur le Maire : « Merci, Alain. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est une belle aventure chelloise, avec deux jeunes porteurs de projet, auxquels nous souhaitons la réussite. Nous pouvons passer au vote, s'il n'y a pas de question. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la cession du fonds de commerce sis 72 avenue de la Résistance à la société CHASY suite à la convention précaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tout autre document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

13) Acquisition d'une bande de terrain sise 34 avenue des Sciences constituant le recul des limites parcellaires dans le cadre de la mise à l'alignement

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Céline Netthavongs. »

Madame Netthavongs : « Merci, Monsieur le Maire.

Pour un problème de mise à l'alignement, il vous est proposé d'acquérir une parcelle, située au 34 avenue des Sciences, moyennant le prix de 5 875 euros. Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes requis pour parvenir à cette vente et de dire que les crédits seront inscrits au budget de la Commune. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Céline. Y a-t-il des questions ? Non ? Nous pouvons passer au vote. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017,

Vu l'accord des propriétaires,

DECIDE d'acquérir la parcelle constituant l'emprise d'alignement, cadastrée AD 916 d'une superficie de 47 m², sise 34 avenue des Sciences, à raison de 125 € le m², soit pour le montant total de 5 875 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tout autre document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

14) Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche de la Maison de la Petite Enfance

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Audrey Duchesne. »

Madame Duchesne : « Merci, Monsieur le Maire. Nous arrivons à la fin d'un processus commencé lors du Conseil Municipal du 10 octobre, concernant l'attribution de la délégation de service public pour l'exploitation de la Maison de la Petite Enfance.

Je ne reviendrai pas sur la procédure, qui dure depuis le mois d'octobre ; nous avons largement eu l'occasion d'échanger sur ce point, à de nombreuses reprises, en Commission d'Appel d'Offres, en Commission Consultative des Services Publics Locaux ou en Commission Petite Enfance. Vous avez aussi tous reçu un dossier spécifique pour ce Conseil Municipal. Cependant, avant que nous ayons le traditionnel débat sur cette procédure de délégation de service public, qui suscite de nombreuses

réactions, je tenais à vous fournir quelques éléments afin de replacer cette attribution de délégation de service public dans un contexte un peu plus global que celui de cette simple procédure.

Il me semble important de préciser un premier élément.

Concernant les crèches, la première attribution de délégation de service public a été passée, il y a 9 ans, avec la société Babilou.

La deuxième a été passée, il y a 5 ans, avec la société Maison Bleue ; c'est la fameuse crèche des Frères Verdeaux, qui a malheureusement pris feu en juillet dernier et devrait, normalement, pouvoir rouvrir ses portes pour la rentrée 2018. Je ne me prononce pas complètement sur les travaux, mais nous sommes plutôt optimistes. En attendant, les enfants continuent à être accueillis dans une crèche temporaire, proche de la piscine.

Il y a 2 ans, la crèche de l'Aulnoy a été la troisième à passer en délégation de service public ; c'était la première fois qu'une telle délégation était passée sur une crèche préexistante.

Il y a donc, à Chelles, trois crèches concernées par une délégation de service public attribuée à des sociétés. Nous avons donc le recul nécessaire pour en dresser le bilan : tout se passe très bien, les parents en sont très satisfaits et ne constatent pas de différence avec un autre accueil, en crèche municipale.

De plus, nous avons augmenté notre niveau de collaboration avec ces structures et leurs responsables pédagogiques, afin de nous assurer que le service soit strictement équivalent, pour toutes ces familles, à celui proposé au sein des crèches municipales. Comme vous pouvez le constater en annexe, le projet éducatif comme le règlement intérieur sont communs à toutes les structures de la ville de Chelles, qu'elles soient municipales ou en délégation de service public.

Une autre nouveauté doit également être signalée : nous avons créé une Commission de suivi de ces délégations de service public avec les prestataires concernés, parce que nous jugions que le simple passage d'un bilan d'activité en CCSPL n'était pas suffisant, et que nous souhaitions augmenter le niveau de contrôle, au même titre que les crèches municipales.

Il me paraît également important d'apporter quelques précisions concernant l'offre Petite Enfance, au niveau des crèches et du Service Multi-Accueil dans la ville. Depuis 2015, comme nous nous y étions engagés lors de la campagne municipale, nous avons généralisé le Multi-Accueil sur les structures. Pour vous donner un chiffre – les chiffres valant parfois autant qu'un long discours – le Multi-Accueil a permis, l'année dernière, avec 379 places agréées par la PMI et la CAF, d'accueillir 750 enfants, soit un ratio de 1,97 pour une place. Derrière ces chiffres, ce sont 750 familles qui ont bénéficié d'un mode de garde correspondant à leurs attentes. Nous avons en effet pu constater, depuis quelques années, que ces attentes ont évolué : les familles ne demandent plus nécessairement un temps plein, 5 jours par semaine, comme cela pouvait se faire, historiquement. Aujourd'hui, les familles ont besoin de faire garder leurs enfants 2, 3, 4 jours par semaine, et souhaitent trouver une offre qui corresponde à leurs demandes. C'est ce que nous proposons ; c'est ce qui permet de presque doubler le nombre d'enfants accueillis par rapport aux places disponibles.

Nous avons aussi favorisé la création de micro-crèches : la première a ouvert, avenue Louis Guérin, en septembre 2015, et la deuxième, avenue Hénin, à côté de l'école Fournier, en septembre 2017. Je suis heureuse de vous annoncer que la troisième, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler en

ces lieux, ouvrira aux Cressonnières en septembre 2018. Toutes ces initiatives permettent d'accroître l'offre Petite Enfance dans la ville de Chelles. Je parle d'offre Petite Enfance en accueil collectif ; je n'évoquerai pas ce soir tout ce qui a été fait à destination des modes de garde individuels, notamment des assistantes maternelles.

Toutes ces initiatives ont été menées alors que nous sommes dans un contexte budgétaire contraint, Guillaume Ségala pourra en témoigner. À l'inverse d'autres collectivités, qui sont dans une logique de fermeture de structures, la Ville de Chelles se place dans le développement de l'offre Petite Enfance, ce qui permet aux parents chellois de bénéficier d'un mode de garde et de concilier vie professionnelle et vie familiale. Nous continuons donc à être dans la proposition d'un service à la population, nous ne sommes pas dans la fermeture de crèches ou dans la privatisation ; nous continuons à offrir ce service à la population, et c'est ce qui me semble le plus important. Il est plus important de penser aux Chellois – vous en parliez, Madame Autreux – et c'est ce que nous faisons : nous leur proposons un mode de garde, que ce soit dans une crèche en délégation de service public ou dans une crèche municipale. Je suis d'avis que nous devrions uniquement penser à cela et passer outre nos divergences d'opinions et d'idéologies sur les délégations de service public.

Pour en revenir, *stricto sensu*, à la délibération de ce soir, il s'agit de l'attribution de la délégation de service public pour la Maison de la Petite Enfance. Nous avons reçu 7 offres ; je ne vous citerai pas tous les candidats, tout est écrit dans le document qui vous a été fourni. Il ressort, de l'analyse des offres et des auditions menées, que la société Maison Bleue, avec laquelle nous travaillons déjà pour la crèche des Frères Verdeaux, se classe en tête.

Par conséquent, Monsieur le Maire vous propose ce soir d'attribuer la délégation de service public à la société Maison Bleue, dans la mesure où son offre s'est classée en tête au niveau des notations comme détaillé en annexe. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix de la société Maison Bleue pour l'exploitation de la crèche Maison de la Petite Enfance, pour une durée de 4 ans, à compter du 30 juillet 2018.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute question. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup, Audrey Duchesne, pour cet exposé très clair.

C'est effectivement moi que l'on autorise à signer, mais l'honneur ne me revient pas. Je voudrais d'ailleurs faire une petite parenthèse, pour souligner le caractère remarquable du travail réalisé par les Services de la Ville, pour cette DSP, comme sur bien d'autres sujets, en l'occurrence en lien avec la Commission d'Appel d'Offres, où des élus de tous les bancs sont représentés. C'est un travail remarquable, parce que la législation en la matière est assez poussée. Quelle que soit l'entreprise qui gèrera la crèche, elle dépendra, mécaniquement, des Services de la Ville. Le travail d'équipe a été remarquable, et je voulais vraiment le souligner ; ce sont plusieurs délibérations qui ont été présentées en Conseil Municipal, mais cela représente des mois de travail, en lien notamment avec les équipes de la Ville. Je tenais donc à les féliciter.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Oui, Monsieur le Maire. On note, dans le discours de Madame la Maire-Adjointe, beaucoup d'engagement, et on ne peut pas contester cet engagement-là. Néanmoins, on peut la trouver un peu dure quand elle dit que certains pensent aux Chellois et que d'autres n'y penseraient

pas, tout simplement parce que nous ne partageons pas forcément les mêmes dynamiques et les mêmes réflexions concernant les services publics et le privé ou les DSP.

Madame Duchesne a énuméré toutes les actions qui ont été mises en place concernant le contrôle ; on note, et je tiens à le dire, que les différents points évoqués démontrent qu'il y a quand même une attention par rapport à ce que dit l'opposition ; vous avez évoqué, Madame la Maire-Adjointe, le contrôle concernant le projet éducatif, les actions mises en place en étroite collaboration avec ce qui est fait dans les crèches municipales. Même si, bien évidemment, chacun a ses convictions et son mode de réflexion, notre inquiétude porte sur le service public ; nous y tenons, vous aussi peut-être, mais là nous arrivons vraiment, je le dis et je le redis, dans un *spin over* de DSP des crèches municipales. Vous en avez cité trois ; deux pendant l'ancien mandat, où il ne s'agissait pas de crèches municipales passant en DSP, mais de nouvelles crèches créées en DSP, vous l'avez quand même dit, à un moment. Ce n'est pas du tout la même dynamique, et bien évidemment, cela crée une réelle inquiétude. Que devient le personnel actuel des crèches municipales ? Parce qu'au bout d'un moment, quand il n'y a plus de crèche municipale, on se demande où va le personnel existant.

Je ne pense pas que les crèches municipales, en termes de service public, aient présenté des résultats négatifs. Des crèches municipales actuelles ont un résultat plutôt correct, avec une bonne équipe éducative, qui respecte très bien le projet mis en place par la Ville et les orientations de la CAF. Donc, encore une fois, moi je suis farouchement contre la délégation de service public des crèches municipales, mais je n'irai pas critiquer votre façon de voir les choses. Je vous ai donc trouvée un peu dure : nous aussi, on pense aux Chellois et à l'intérêt des Chellois, de leurs familles, des parents et des enfants. »

Monsieur le Maire : « Merci. D'autres questions ? Non ? Audrey va faire une réponse, notamment sur le personnel. »

Madame Duchesne : « Je ne doute pas que vous pensiez à l'intérêt des Chellois. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous sommes dans un contexte budgétaire très contraint, et nous continuons d'offrir à la population un service équivalent – et qui est même en augmentation, avec les micro-crèches – alors qu'à l'inverse, de nombreuses autres communes, même autour de nous, sont obligées, vu le contexte budgétaire, de fermer les structures.

Il faut tout de même se le rappeler : la Petite Enfance n'est pas une compétence obligatoire des collectivités. Nous, nous voulons conserver cette compétence, nous avons souhaité la maintenir à un niveau équivalent, et même l'augmenter en soutenant d'autres initiatives, telles que les micro-crèches, et je n'ai pas parlé de tout ce qui touche aux assistantes maternelles. Nous avons fait ce choix, et c'est ce qui est le plus important à penser ce soir.

Par rapport à l'ensemble des membres du personnel qui étaient titulaires de la Fonction publique, de la Ville de Chelles, et travaillaient à la Maison de la Petite Enfance, nous ne leur avons pas mis le couteau sous la gorge ; ils ont eu un accompagnement individuel par la DRH, Madame Chaldoreille et Monsieur Issad au niveau de la Petite Enfance. Il leur a été proposé soit de rejoindre le prestataire, soit de réintégrer une autre crèche de la ville de Chelles. Les fonctionnaires titulaires ont opté pour la deuxième solution. Ils vont donc simplement changer de crèche, ce qui présente aussi un certain intérêt dans leur vie professionnelle, en ce que cela leur permet de voir différents fonctionnements. Pour les personnels qui étaient contractuels, deux vont être normalement repris par le délégataire, mais cela reste à leur choix individuel. Le délégataire va aussi proposer aux autres personnels qui

sont contractuels dans la ville de Chelles, mais pas nécessairement à la Maison de la Petite Enfance, de pouvoir bénéficier d'un emploi dans cette nouvelle crèche ; ils ont en effet une équipe à recréer, et qui dit emploi, dit CDI. Pour une personne qui est en CDD dans la Fonction publique, passer à un CDI, même si c'est dans le privé, c'est toujours beaucoup plus intéressant, notamment pour l'évolution de sa vie personnelle. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, l'enjeu est d'augmenter le service au public avec tous les outils qui sont en notre possession, avec le budget contraint que nous avons évoqué tout à l'heure ; pour le coup, s'il y a un domaine où cela a particulièrement bien fonctionné, c'est dans celui-ci ; bravo aux équipes, d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? Frank Mouly. »

Monsieur Mouly : « Sans surprise, et pour les raisons qui ont été évoquées par ma collègue Lucia Pereira, nous n'achetons pas l'idée selon laquelle, en privatisant une crèche publique, vous allez augmenter le service public à la population, puisque là, *de facto*, la délibération que nous votons ce soir ne crée aucune place de crèche supplémentaire. Le procès en idéologie que vous nous faites, nous pouvons aussi vous le retourner, donc je pense que ce n'est pas une très bonne idée, Madame Duchesne, d'utiliser ce type d'argument.

Donc je vous donne l'information : le groupe Chelles citoyenne votera contre. »

Monsieur le Maire : « Je fais une toute petite précision avant de passer au vote : ce n'est pas une privatisation. Nous n'allons pas nous battre sur le terme, mais cela reste une délégation de service public, qui est un outil utilisé dans un certain nombre de domaines, la restauration municipale par exemple ; certaines villes font même ce choix dans d'autres domaines, même si chaque ville a ses spécificités. Je vous propose de passer au vote. »

Monsieur Mouly : « Monsieur le Maire, en l'occurrence ce n'est pas la même chose. Derrière le service public, assuré par des fonctionnaires, se profile la question du statut, qui est un peu posée en France. L'on peut être favorable à ce que ce statut puisse continuer à exister, voire, éventuellement, à s'étendre ; ce n'est pas dans l'air du temps, et visiblement, je constate que vous vous rangez à cette opinion, au profit, précisément, de la progression du statut des salariés, qui sont, eux, sous pression. Madame Duchesne nous explique qu'on ne leur a pas mis le couteau sous la gorge ; c'est bien, je trouve que c'est plutôt sympathique ! Mais aujourd'hui, le quotidien de salarié, c'est la pression, l'instabilité, la précarité. C'est cela, la réalité, Monsieur le Maire. L'on peut aussi assumer, politiquement, l'idée qui veut que, quand le service public est assuré par les fonctionnaires, c'est mieux pour la collectivité, c'est mieux pour tout le monde, c'est mieux pour les usagers et c'est mieux pour les agents. »

Monsieur le Maire : « Merci pour vos remarques. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre, j'imagine que oui. Pardon, vous vouliez intervenir, Madame Ferri ? »

Madame Ferri : « Monsieur Bréhier souhaite voter contre. »

Monsieur le Maire : D'accord. Votent contre : Monsieur Bréhier, Madame Pereira, Monsieur Mouly. Y a-t-il des abstentions ? Madame Autreux et son pouvoir. Le reste pour ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés (36 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions)

Vu les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2017,

Vu le rapport d'analyse des candidatures,

Vu les rapports d'analyse des offres et des motifs de choix du candidat,

Vu le projet de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche (Service Multi-Accueil) Maison de la Petite Enfance,

APPROUVE le choix de la Société Maison Bleue 148-152 Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, pour l'exploitation de la Crèche (Service Multi-Accueil) de la Maison de la Petite Enfance se situant au 50, Boulevard Alsace-Lorraine à Chelles, pour une durée de 4 ans à compter du 30 Juillet 2018.

APPROUVE le projet de contrat d'affermage pour l'exploitation de la Crèche (Service Multi-Accueil) de la Maison de la Petite Enfance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage et tout document y afférent.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

VIE SCOLAIRE

15) Carte Imagine'R : dispositif d'aide aux familles pour l'année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire : « Madame Saunier étant actuellement à une représentation avec des enfants d'une école de Chelles, elle ne peut être présente ce soir pour présenter cette délibération.

Comme vous le savez, il s'agit d'une compétence que nous avons récupérée de l'Agglomération, et que nous avons légèrement fait évoluer. Vous avez eu communication de la grille du soutien attribué aux différents jeunes de la ville de Chelles. Comme vous le savez, ce dispositif peut varier entre les communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Marne et Chantieraine qui ont récupéré la compétence de Paris-Vallée de la Marne. Nous avons fait le choix d'apporter notre aide, pour que le reste à payer pour les familles soit à peu près équilibré.

Pour les collégiens, une subvention municipale de 30 euros est prévue. Je rappelle que le tarif initial de la Carte Imagine'R est de 350 euros, et qu'il existe une subvention départementale ; cette dernière a évolué, elle était en période de rodage, mais elle est désormais stabilisée à 250 euros. Cela donne un reste à payer de 70 euros par an. Pour les deux catégories de collégiens boursiers, les montants sont de 39,33 euros, puis 8,67 euros.

Nous avons également souhaité aider les lycéens, mais de manière plus importante, parce qu'il n'y a pas de soutien du Département. La Région, qui finance la Carte, en a déjà fixé le montant à 350 euros ; il y a donc déjà un soutien du budget régional, par principe. La subvention municipale est plus importante, de l'ordre de 80 euros. Je rappelle que cela situe le reste à payer à 270 euros pour les lycéens qui n'ont pas de bourse, et entre 156 euros et 42 euros selon les statuts de boursiers.

Nous avons aussi souhaité aider les étudiants, qui bénéficient également de 80 euros, ce qui porte leur carte à 270 euros.

Voilà ce que j'avais à vous dire concernant cette délibération, que je vous demande de bien vouloir approuver.

Y a-t-il des questions ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur le sujet, par rapport aux propos que j'avais déjà tenus sur la Carte Imagine'R. Vous avez bien mis en évidence, lors de la réponse que vous avez faite pendant un précédent Conseil Municipal, le fait que si des Chellois rencontraient des difficultés à réaliser leurs démarches – le déroulé ayant changé, avec la voie numérique – ils pouvaient être aidés par les Services de la Ville. J'ai simplement une petite suggestion : serait-il possible que cette remarque, que vous avez faite en Conseil Municipal, puisse être mise en évidence sur le site internet de la Ville et dans le *Chelles Mag'* ?

S'il est vrai qu'il y a un effort très important de la Ville pour les lycéens et les étudiants, on note toutefois que le reste à charge pour les lycéens, qui se contentent souvent de déplacements Chelles-Chelles, demeure quand même important : 270 euros, ce n'est pas négligeable pour une famille aux revenus moyens. Je sais que les moyens sont difficiles et les subventions délicates à obtenir, mais n'y aurait-il pas un moyen de solliciter la Région, dont dépendent les lycées, pour avoir une aide un peu plus importante ? Il s'agit simplement d'une piste. Ce que je voulais dire, c'est que l'on voit la différence, les efforts faits par la Ville, et, par rapport à cette aide, si on pouvait le communiquer davantage aux Chellois. »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à votre question sur la Région, il se trouve qu'elle finance déjà la Carte : le tarif de 350 euros prend en compte, en quelque sorte, une subvention régionale, parce que le coût des transports unitaire est bien plus élevé. Il y a donc, déjà, un soutien de la Région aux transports publics. La Région finance d'ailleurs aussi le RER, les métros, les bus, etc. Elle ne va donc pas aider davantage, le dispositif existant déjà. Pour les familles les plus en difficulté, il y a le soutien aux boursiers, donc le coût reste raisonnable. Il est vrai que cela reste un investissement d'une vingtaine d'euros par mois pour les transports en bus pour les lycéens de la ville ; il est vrai que l'on pourrait toujours proposer la Carte moins chère, mais nous sommes aussi confrontés aux limites de notre budget.

Pour évoquer ce que vous disiez sur la facilité de répondre aux dossiers, nous n'avons, déjà, pas le même système qu'avant, parce que nous devons aussi nous adapter aux contraintes. Tout a été fait pour faciliter la communication de l'information à tous ; j'étais encore en réunion, tout à l'heure, avec les principaux et proviseurs des collèges et lycées, pour qu'ils puissent aussi véhiculer l'information auprès des parents d'élèves élus, des autres parents d'élèves et des élèves. La communication a été importante ; elle était en rodage l'année dernière, mais elle a quand même montré ses effets, et sera donc poursuivie. Nous avons aussi une sensibilisation des différents personnels de la Ville, je pense à ceux des centres sociaux, mais aussi de l'Hôtel de Ville principal, donc de l'Espace Services, pour que, précisément, cela soit géré au mieux. Je vous rappelle que c'est un dossier qui permet aussi à ceux qui le peuvent – ce qui représente la très grande majorité – un envoi par internet. Nous avons essayé de faciliter au maximum la démarche, y compris pour le règlement. Nous avons optimisé le formulaire, mais aussi travaillé davantage avec le Trésor public pour que le délai de traitement et de règlement soit encore plus faible que l'année dernière. Nous avons en effet répondu assez

rapidement aux dossiers, mais nous avons rencontré une complexité technique avec le logiciel des Impôts, dont je vous épargne les détails. Désormais, nous sommes sur un calage optimal.

Bien sûr, nous allons communiquer sur le dispositif, pour que le maximum d'informations puisse circuler. Nous y avons aussi un intérêt ; ce n'est en effet pas simplement une aide sociale : le but de ce soutien – qui est universel, nous avons eu ce débat – est aussi de favoriser l'usage des transports en commun, ce qui est important pour nous.

Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « J'ai oublié de vous poser la question : on note aujourd'hui que 490 collégiens, 727 lycéens et 609 étudiants, tous chellois, ont bénéficié de l'aide municipale, mais est-ce que vous pouvez nous dire sur combien de collégiens, lycéens et étudiants chellois ? Est-il possible d'avoir connaissance de cet élément ? »

Monsieur le Maire : « Pour le nombre d'étudiants, cela est assez compliqué, parce que nous n'avons pas de recensement précis. Concernant les lycéens et collégiens, c'est un peu plus simple, mais il faudrait aussi savoir quels sont les lycéens et collégiens qui sont concernés par l'usage des transports en commun. Tout le monde n'a pas besoin d'une carte de transport, pour diverses raisons, notamment la proximité du collège ou du lycée, à pied. Nous avons cette chance, en Seine-et-Marne, par rapport à de nombreuses communes : beaucoup de nos collégiens et lycéens peuvent rejoindre leur établissement à pied, compte tenu de la proximité géographique, même si beaucoup prennent aussi le bus. Nous n'avons pas le ratio précis ; l'idée est d'avoir un taux d'utilisation maximal. Mais là, comme cela, je suis incapable de vous le dire précisément. Pour obtenir le nombre de collégiens, il suffirait d'additionner les élèves des différents collèges de la ville, mais pour connaître le nombre de ceux qui ont vraiment besoin de l'usage des transports en commun, c'est extrêmement compliqué. En tout cas, notre but est d'informer le plus possible sur ce dispositif.

Pas d'autre question ? Nous pouvons passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Education du 14 mai 2018,

APPROUVE le principe d'une subvention municipale pour la carte Imagine'R 2018/2019 des collégiens, lycéens et étudiants chellois.

VALIDE les subventions suivantes :

- 30 € pour les collégiens chellois.
- 80 € pour les lycéens chellois.
- 80 € pour les étudiants chellois.

DIT que ces aides municipales seront versées aux familles sous condition de remise de justificatifs et d'un formulaire de demande.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

AFFAIRES CULTURELLES

16) Présentation du rapport d'activité du cinéma COSMOS pour l'année 2017

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Frank Billard. »

Monsieur Billard : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Chaque année, conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire – en l'occurrence, la Société Étoile Cosmos, pour le cinéma de Chelles – doit produire un rapport d'activité à l'autorité délégante.

La synthèse du bilan de l'année 2017, qui a été annexé à cette note de présentation, fait ressortir une fréquentation générale en diminution par rapport à l'année précédente, passant de 71 111 entrées à 62 681 entrées. Cette baisse de fréquentation est principalement la conséquence d'une actualité cinématographique qui a rencontré moins de succès auprès du public. Cependant, la fréquentation globale de l'année 2017 est similaire à la fréquentation moyenne de la période s'étendant de 2012 à 2015 ; il est vrai que l'année 2016 était assez exceptionnelle.

La programmation reste diversifiée, pour un volume d'activité stable. Cependant, les meilleures fréquentations restent les films d'animation, ce qui indique que le principal public qui se déplace au cinéma reste, effectivement, un public familial.

Cette baisse de fréquentation par rapport à 2016 engendre, bien sûr, des recettes brutes de billetterie en baisse ; cette baisse a été légèrement atténuée par l'augmentation du prix moyen du ticket, qui est passé de 4,19 euros en 2016 à 4,31 euros en 2017. Le prix moyen du COSMOS reste néanmoins inférieur au prix moyen national, et la recette nette de la confiserie a, quant à elle, augmenté.

Ce résultat d'exploitation négatif s'explique également par la perte de subventions, de la Communauté d'Agglomération, pour 10 000 euros, et du CNC pour l' « Art et Essai », pour 8 000 euros. La masse salariale a été maîtrisée et les autres charges sont restées stables.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été amenée, le 15 mai dernier, à examiner le rapport d'activité du cinéma ÉTOILE COSMOS pour l'année 2017 et a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en sa séance du 15 mai 2018, de prendre acte du rapport d'activité présenté par la Société Étoile Cosmos pour l'année 2017. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. L'on peut regretter, évidemment, cette baisse de 11,85 %, qui est importante, quand on sait quand même que le cinéma entraîne une fréquentation importante et quand on sait aussi qu'il y a des films de qualité. Cette semaine, est ainsi à l'affiche un film qui a fait l'ouverture du Festival de Cannes, avec Penélope Cruz. Donc c'est dommage.

C'est une structure que l'on avait rachetée alors qu'elle devait fermer, en 2000, donc c'est un bâtiment de la Ville ; ne pourrions-nous pas apporter une aide, peut-être au niveau de la communication ? Nous en reparlerons éventuellement plus tard, mais peut-être faudrait-il améliorer cette communication. Quand on voit les *flyers* qui sont faits, quand on voit les affichettes, tout cela n'accroche peut-être pas suffisamment les personnes qui fréquentent la structure. Quand on y va, on voit qu'il y a quand même peu de monde en semaine. C'est dommage, parce que ce cinéma est bien situé et ce serait dommage que cela pose problème et qu'il y ait, peut-être, prochainement, une fermeture. Une question aussi, au sujet du contrôle URSSAF dont fait état le document de présentation, qui "a dégradé ce résultat", peut-on avoir des précisions ? »

Monsieur Billard : « En fait – excusez-moi, je réponds – une erreur a été commise dans la déclaration au niveau de l'URSSAF, ce qui a tout simplement donné lieu à un redressement. C'est pour cela qu'il y a 15 000 euros de redressement, ce qui apporte du déficit supplémentaire sur le compte de résultat. »

Madame Autreux : « D'accord. Merci. »

Monsieur le Maire : « Pour vous répondre, je suis peut-être optimiste encore une fois, mais il ne faut pas dresser un tableau aussi noir : le COSMOS n'est pas au bord de la fermeture ! Nous avons eu une année exceptionnelle, de plus de 71 000 entrées, nous nous étions même félicités l'année dernière ; cette année, nous sommes revenus à une situation plus normale, mais cela est aussi lié aux films qui sortent. C'est assez général, il suffit de comparer avec les autres ; cela a d'ailleurs fait beaucoup parler récemment. Nous avons tout de même près de 63 000 entrées, ce qui n'est pas non plus négligeable, c'est utile, il faut donc continuer sur cette lancée. Nous continuons bien sûr à les accompagner. Cela reste un beau bijou, utile, qui sera accompagné par la Municipalité, dans la mesure, bien sûr, des prérogatives des uns et des autres. Nous menons de belles démarches avec eux, et nous allons continuer. Donc voilà, le COSMOS ne fermera pas. Je sais que vous y êtes attentive, mais nous aussi ; vous pouvez d'ailleurs y aller encore davantage.

Pas d'autre question ? Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller dans votre sens, très optimiste : nous pouvons effectivement nous réjouir d'avoir un cinéma dans notre ville ; toutes les villes n'ont pas cette opportunité. Il y a effectivement, on le voit, une baisse, mais il y a quelques pistes de développement à saisir, me semble-t-il, concernant notre cinéma.

Nous avons abordé, en Commission, par rapport aux activités culturelles, quelques pistes possibles. La première est une piste qui est suivie non loin de chez nous, par le cinéma LE TRIANON, à Romainville, qui met en place des séances pour les tout-petits, de 2 ou 3 ans, qui fonctionnent plutôt bien. Donc ce qui fonctionne plutôt bien ailleurs pourrait être une piste intéressante dans notre commune. C'est la première piste.

La deuxième piste – et j'appuie les propos de ma collègue Lydie Autreux – concerne la communication, qui semble vraiment très faible. Là encore, pour d'autres cinémas, je citerai maintenant LE CONCORDE à Mitry-Mory, on voit partout, chez tous les commerçants, des *flyers* concernant les projections des films et les séances, qui sont mis en évidence dans les commerces et pas seulement dans les mairies ou dans les institutions telles que le Conservatoire de musique. C'est très bien, mais il semble que cela ne suffit pas en termes de communication.

Enfin, il y a des séances-débats qui fonctionnent très bien. J'ai pu assister à un cinéma-débat sur le jeune Karl Marx (*Réactions*), où de nombreuses personnes étaient présentes – près de 80 – avec un très beau débat. »

Monsieur le Maire : « Le prochain c'est sur Donald Trump, vous irez ? » (*Rires*)

Madame Pereira : « Non, voilà, c'était entre parenthèses, mais il peut y avoir des séances-débats très intéressantes au cinéma COSMOS, où il peut y avoir beaucoup de monde.

J'avais aussi une autre question par rapport à l'ÉTOILE COSMOS. Avant, il y avait quelques séances en plein air, est-ce que cela va être reconduit cette année, au niveau de la Montagne ? Parce qu'il n'y a pas trop de communication non plus sur ce point. »

Monsieur le Maire : « Il va falloir faire un triple *Chelles Mag'*, si je vous écoute, Madame Pereira ! Nous avons un peu baissé les dépenses de communication ; pour le cinéma, il va peut-être falloir que nous suivions cela, mais nous ne pouvons pas non plus trop nous immiscer dans leur communication. Je voudrais simplement vous dire, à propos des séances pour les tout-petits, cela se fait déjà, en partenariat, d'ailleurs, avec les crèches de la ville, mais pas uniquement ; j'y suis moi-même allé avec mes enfants, donc je vous invite à faire de même.

Il faut aussi aller se renseigner, Madame Pereira, sur ce qui existe : on ne peut pas tout attendre dans sa boîte aux lettres ! Cela dit, nous allons noter cela, nous leur ferons part de vos remarques d'élue. Sachez, néanmoins, qu'il y a quand même un accompagnement ; il y a encore, dans le *Chelles Mag'*, un article sur le cinéma et, notamment, sur les dispositifs qu'ils sont en train de mettre en place pour les publics qui ont des difficultés à entendre, sourds et malentendants. Donc il y a quand même des démarches, nous essayons de leur faire régulièrement une certaine publicité. Et bien sûr, Cin'étoiles se poursuit cette année.

Je propose que nous prenions acte du rapport. Pas d'autre question ? Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-3,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 15 mai 2018,

PREND ACTE du rapport d'activité présenté par la Société Etoile Cosmos pour l'année 2017.

RESTAURATION MUNICIPALE

17) Présentation du rapport d'activité de la société Elios Restauration Service (ELRES) pour l'année scolaire 2016-2017

Monsieur le Maire : « Je ne vais pas vous faire le détail de ce rapport annuel. »

Madame Pereira : « Juste une petite remarque, il est nécessaire peut-être de creuser davantage concernant les repas dans les foyers-résidences et le portage à domicile ; on note une baisse, alors qu'il semble, pourtant, que les problèmes de dépendance et les besoins en termes de portage de repas à domicile soient quand même un élément important à prendre en considération ; pourquoi y a-t-il eu cette baisse au niveau des repas ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons effectivement remarqué cette baisse et nous essayons d'en analyser les causes. Est-ce une question de qualité de service ou d'usages qui changent ? Nous travaillons sur cette question, en lien avec notre partenaire, bien évidemment.

Pas d'autre question ? Nous pouvons prendre acte de ce rapport, qui est évidemment aussi passé en CCSPL. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 15 mai 2018,

PREND acte du rapport technique et financier présenté par la société Elios Restauration Services (ELRES), relatif à la Délégation de Service Public de restauration scolaire et municipale, pour l'année 2016/2017.

18) Convention avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour l'accueil de leurs agents au self municipal

Monsieur le Maire : « C'est un point récurrent, qui concerne la convention avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour l'accueil de leurs agents au self municipal, qui est aussi géré par Elios. Il s'agit de fixer un tarif ; du fait de l'utilisation de notre self, nous refacturons, en quelque sorte, le coût réel de leurs repas. Le détail figure dans la délibération ; je ne pense pas que cela appelle de remarque particulière. Y a-t-il des votes contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

APPROUVE la convention avec le Ministère de l'Économie et des Finances portant sur le prix du repas au self municipal de ses agents et fixant la participation employeur.

DIT que le prix du repas est fixé à 9.75 € TTC à partir du 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Ministère de l'Economie et des Finances et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la Commune.

JEUNESSE

19) Convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale du Bassin Chellois

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Benoît Breyse pour ce point, sur lequel il a travaillé, d'ailleurs, avec Alain Mamou. »

Monsieur Breyse : « Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Cette convention a été travaillée en partenariat avec la Mission Locale et les Services Municipaux, et en lien avec mon collègue Alain Mamou. Elle a été présentée à la Commission Jeunesse du 14 mai dernier, en présence des élus, et de la majorité, et de l'opposition. L'objet de cette convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale est multiple.

Le premier objet est de rappeler les périmètres d'action de chacun, de façon à bien expliquer ce que fait l'autre, pour limiter les doublons, et permettre une coordination plus fluide. Je rappelle que :

- La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, qui ont des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ;
- La Boussole, structure municipale située face à la gare, accompagne, quant à elle, les jeunes de 12 à 25 ans, qui sont encore scolarisés – collégiens, lycéens, étudiants – pour à la fois l'orientation, la scolarité, des recherches de stages, d'engagements volontaires et de jobs.

Les deux organes, Boussole et Mission Locale, vont réunir leurs moyens et mutualiser leurs compétences pour les actions communes suivantes :

- Un co-accompagnement des jeunes repérés, qui peuvent relever de la Mission Locale, mais qui feront l'objet d'un plan de co-accompagnement et d'un suivi ; il est important, dès lors qu'il y a un point d'entrée, de pouvoir savoir quelle est la sortie et, en cas de stagnation, de pouvoir faire un bilan pour aider le jeune ;
- Des informations collectives coordonnées à destination des jeunes, pour la découverte des métiers, les services civiques ;
- La mise en place d'actions coordonnées en matière d'emploi, avec l'organisation de forums emploi jeunes et de *job datings*.

Il est également important, pour mailler le territoire, de ne pas attendre uniquement le jeune dans la structure, mais d'aller à sa rencontre dans les quartiers et dans les points de rencontre, notamment les espaces de proximité et de citoyenneté. De façon réciproque, la Boussole ira à la Mission Locale, et la Mission Locale viendra à la Boussole.

Le partenariat, et c'est un point important sur lequel nous nous sommes engagés et que nous souhaitons pour tout type d'actions, sera évalué de façon annuelle, afin de faire le bilan des actions collectives, et d'apporter les corrections et révisions nécessaires, le cas échéant.

Je voudrais remercier les Services Municipaux et la Mission Locale, pour la préparation de cette convention de manière coordonnée, ainsi que mon collègue Alain Mamou pour sa participation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Chelles et la Mission Locale ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Je vous remercie par avance. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Non ? Je propose que nous passions au vote. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

Effectivement, il était utile de clarifier un peu le partenariat entre la Ville et la Mission Locale, parce que c'est important pour ceux qui sont sur le terrain d'y voir plus net. Nous parlions tout à l'heure d'information, et de la façon dont ceux qui peuvent bénéficier d'un service public peuvent y avoir accès : cela se fait surtout lorsque l'on clarifie les choses. Il s'agissait aussi d'intensifier les relations entre la Mission Locale et les Services Municipaux dans leur globalité, d'accompagner au mieux ceux qui sont concernés et ne le savent pas toujours. Je vous rejoins sur ce point, Madame Pereira, par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Chelles et la Mission Locale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

20) Dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes bénévoles

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Benoît Breysse. »

Monsieur Breysse : « Merci. Ce dispositif a également été présenté en Commission, le 14 mai dernier. Nous avons identifié le fait que le permis de conduire est un outil d'accès à la mobilité, qui favorise l'autonomie des jeunes, pour qu'ils puissent s'insérer dans la vie, et notamment dans la vie professionnelle ; cela peut être particulièrement vrai dans certains endroits de Seine-et-Marne et dans certains quartiers de Chelles.

L'obtention du permis de conduire lutte également contre l'insécurité routière qui, je le rappelle, constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de moins de 25 ans.

La préparation du permis représente néanmoins un coût important, que certains jeunes et certaines familles ne peuvent pas assumer. Il y a donc une volonté municipale de participer à ce financement, par la mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire.

Cette aide sera attribuée selon différentes modalités, qui sont rappelées dans la note, mais que je vais quand même rapidement vous résumer. Il faudra que les jeunes soient évidemment chellois, âgés de 18 à 25 ans, et, ce qui est important, c'est que nous souhaitons qu'il y ait une réelle motivation, que le jeune se prenne en main. Cela ne tombera pas tout seul : il faudra établir un véritable dossier pour mettre en avant les motivations du jeune à passer son permis de conduire, les raisons, le projet, qu'il met derrière son obtention. Cela l'engagera à mener une action ou une activité de type humanitaire, social ou environnemental, à hauteur de 70 heures.

Le dossier sera étudié par une Commission d'attribution, composée à la fois d'élus et d'agents de la collectivité, pour émettre un avis sur chaque candidat, et le retenir ou non. La Ville prendra en considération la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du permis de conduire pour le jeune.

La participation de la Ville sera, par candidat, de 800 euros, ce qui représente, globalement, 50 % du prix d'un permis de conduire. En cas d'obtention de l'aide au permis de conduire, le jeune signera une charte, dans laquelle il s'engage à verser sa contribution à l'auto-école au début de sa formation, à suivre régulièrement les cours théoriques du Code de la route et à réaliser son projet d'action ou d'activité de type social, humanitaire ou environnemental. Il pourra être, si besoin est, accompagné par un référent, par un agent communal. L'aide sera versée par la Ville directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire, l'auto-école étant obligatoirement partenaire du dispositif. Un exemple de convention est joint à la note ; il y a différents critères d'engagement entre l'auto-école partenaire et la Ville. L'auto-école devra notamment nous informer de la réussite, par le jeune, de l'épreuve théorique du permis de conduire, par écrit, et avec un justificatif. Sous 45 jours, la Commune pourra verser à l'auto-école la somme correspondant à l'aide au permis de conduire. L'auto-école et la Commune pourront être amenées à tenir des points d'étape réguliers. Cela va aussi dans le sens évoqué au point précédent ; il y a une volonté municipale de bien mettre en place un suivi des jeunes, et de faire des points d'étape intermédiaires, si besoin est. Si le jeune ne réussit pas l'épreuve théorique du permis de conduire dans les 2 ans à compter de son inscription, l'aide et la présente convention seront annulées de plein droit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de l'aide au permis de conduire ;
- De fixer le montant de cette aide à 800 euros ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci beaucoup. Effectivement, ce dispositif est en route. Y a-t-il des questions ? Madame Autreux. »

Madame Autreux : « Merci, Monsieur le Maire. C'est un projet intéressant pour nos jeunes, mais qui demande beaucoup de rigueur ; nous avons d'ailleurs échangé longuement, lors de la dernière Commission, avec les élus présents et Monsieur Benoît Breysse. C'est vrai qu'il y a eu précédemment d'autres aides, notamment du Département, et que, souvent, cela n'aboutissait pas, parce que les jeunes n'étaient pas accompagnés ; c'est souvent long, astreignant, et cela demande quand même une certaine rigueur. Je crois qu'il est important qu'il y ait cet accompagnement rigoureux, et peut-être cet engagement, comme vous l'avez dit, qu'il soit humanitaire, social ou environnemental. Donc il va falloir demander quand même une grande rigueur et un accompagnement important, mais je pense que vous nous avez bien entendus, Monsieur Breysse. Merci. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, je partage votre sentiment : c'est un dispositif universel mais qui nécessite un engagement des jeunes concernés, et je partage votre avis, il faut que l'on puisse être rigoureux mais cela implique aussi – c'est pour cela qu'il y a une sélection, si je puis dire, des candidats – un engagement de la part de ceux qui vont bénéficier de ce soutien. Je partage donc votre sentiment sur ce point. C'est pour cela que nous avons pris le temps nécessaire, avec les Services de la Ville, pour faire la comparaison avec ce qui avait déjà été fait, ce qui avait très bien fonctionné, ce qui n'avait pas fonctionné, pour ne pas tomber dans l'écueil de l'effet d'annonce ou de l'aide automatique, de façon à privilégier un dispositif efficace, qui a un but pédagogique, mais aussi de soutien à l'accès à l'emploi, aux études, etc.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame Troussard. »

Madame Troussard : « Monsieur Breysse, lors de la Commission, vous aviez dit que le jeune pouvait choisir son auto-école, et là vous dites, si j'ai bien compris, que l'auto-école doit être partenaire de la Ville ? »

Monsieur Breysse : « Ce que j'ai dit, Madame Troussard, c'est que les auto-écoles devront conventionner avec la Ville, mais qu'une auto-école qui peut ne pas être chelloise pourra conventionner avec la Ville. En revanche, le jeune devra nécessairement prendre une auto-école conventionnée avec la Ville. »

Madame Troussard : « Le jeune peut choisir son auto-école, donc, si l'auto-école est d'accord, elle conventionne avec la Ville ? C'est bien dans ce sens ? Ce que je voulais dire, c'est que l'auto-école ne devait pas forcément, en amont, être conventionnée avec la Ville pour que le jeune aille dans cette auto-école ? »

Monsieur le Maire : « Oui, c'est cela, l'idée est que la convention est obligatoire, vous l'avez bien compris, mais si un jeune vient avec son auto-école, il n'y a pas de raison de le refuser, si elle conventionne avec la Ville. Nous serons bien sûr très attentifs aux critères de conventionnement, qui seront extrêmement rigoureux, mais il ne faut pas non plus que l'on en vienne à favoriser untel ou untel. Idéalement, nous serons contents que les auto-écoles chelloises soient directement bénéficiaires, mais la convention peut être passée avec d'autres. »

Monsieur Breysse : « L'exemple que nous avons choisi et évoqué en Commission était celui d'un jeune qui habiterait les Arcades : potentiellement, il aura plus de facilité à aller dans une auto-école à Brou-sur-Chantereine que de revenir jusque dans le centre-ville. C'est pour cela qu'il faut que ce soit conventionné et cadré, mais il faut aussi que ce soit flexible et intelligent au niveau de la territorialité. »

Monsieur le Maire : « Il faut être à la fois souple et rigoureux.

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, je vous en remercie. C'est une très belle initiative, unanime. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile.

FIXE le montant de cette bourse à 800€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

VIE ASSOCIATIVE

21) Subvention exceptionnelle à quatre associations chelloises

Monsieur le Maire : « Je vais présenter ce point, en l'absence de Philippe Maury.

Comme cela vous avait été indiqué, nous avons voté un tableau à caractère général, mais, au cours de l'année, des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées, ici ou là, à des associations, sur des critères bien précis. C'est le cas des quatre demandes de subventions que nous allons accorder, si vous le voulez bien, au bénéfice de :

- « Chelles Randos », dans le cadre des 25 ans de leur activité et, notamment, en lien avec le jumelage, que nous souhaitons soutenir ;
- « La pétanque chelloise » ; avec 500 euros investis dans l'équipement municipal ;
- La « Société Régionale de Tir de Chelles », qui a acheté de nouveaux matériels pour gagner en fonctionnement quotidien ;
- « Fud'animafor », qui est une association talentueuse dans l'Art de rue, qui souhaite aussi investir dans du matériel.

Il vous est proposé de valider ces quatre subventions exceptionnelles, qui n'ont donc pas un caractère récurrent mais sont d'ordre conjoncturel et liées à des investissements ou événements particuliers.

Y a-t-il des questions ? Non ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 décembre 2017 portant sur le budget primitif,

Vu les demandes des associations,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations citées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

PERSONNEL

22) Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire : « Je passe la parole à Colette Boissot. »

Madame Boissot : « Merci, Monsieur le Maire. En vue des prochaines élections du personnel, nous devons délibérer sur la création d'un Comité Technique et d'un CHSCT communs entre la Ville et le CCAS.

Le nombre de représentants du personnel possible dans ces comités, vu l'effectif de la Ville, se situe entre 5 et 8. Avec l'accord des organisations syndicales, nous avons opté pour 6 représentants du personnel au Comité Technique, et 5 au CHSCT.

La collectivité maintiendra, quant à elle, 3 représentants dans chaque instance.

La nouveauté pour ces élections, c'est que les représentants du personnel devront être répartis entre hommes et femmes proportionnellement à l'effectif des agents, soit 63,4 % de femmes et 36,6 % d'hommes.

Je vous remercie d'approuver cette délibération. »

Monsieur le Maire : « Merci, Colette. Y a-t-il des questions ? Monsieur Mouly. »

Monsieur Mouly : « Je suis évidemment favorable, mais je profite de l'occasion car j'ai une question qui concerne le personnel. Des agents municipaux sont venus vers moi en me disant que la municipalité aurait pour projet de rendre payant le parking dont ils ont l'usage jusqu'à présent. Alors, je leur ai répondu que c'était évidemment une idée sotte et grenue et qu'elle ne pourrait pas vous... Donc je me permets d'attirer votre attention sur le fait que... »

Monsieur le Maire : « On ne rend pas payant le parking ; il l'a toujours été, en fait ! La question est celle de la gestion des places. Pour le personnel municipal, vous le savez, on ne pourrait pas parler longtemps mais de manière générale, les places de stationnement sont attribuées en fonction de l'éloignement du domicile par rapport au travail à l'Hôtel de Ville, mais la problématique peut aussi se poser dans les structures, ou, parfois, quand des personnels des structures viennent à des réunions à l'Hôtel de Ville. Nous travaillons donc justement avec les Services de la Ville pour optimiser les places de stationnement, pour le personnel qui vient travailler quotidiennement à l'Hôtel de Ville, mais aussi pour ceux qui y viennent régulièrement, dans le cadre de réunions de travail.

C'est une problématique que nous avons bien intégrée, c'est-à-dire que nous n'avons pas rendu payant tout d'un coup, uniquement pour le personnel municipal, le parking de la ville, tout en sachant que l'on ne peut pas créer de dérogation pour les uns ou les autres ; le parking est payant pour tout le monde, ou ne l'est pas. Nous travaillons seulement à faire en sorte que le personnel puisse avoir le maximum de places disponibles sur le secteur, entre les différents parkings. Voilà, pour répondre à votre question. »

Monsieur Mouly : « D'accord, mais donc cela veut dire que c'est un sujet qui va venir dans les instances que nous avons ? »

Monsieur le Maire : « Non, c'est un sujet sur lequel nous travaillons déjà depuis quelques semaines, voire quelques mois. »

Monsieur Mouly : « A-t-il été abordé dans les instances ? »

Monsieur le Maire : « Dans les instances, je ne peux pas vous dire, mais en tout cas, nous travaillons sur le sujet, avec les représentants du personnel, avec la Direction générale. Ce n'est pas un sujet que l'on découvre, si vous voulez. »

Monsieur Mouly : « Alors cela veut dire, si je peux me permettre, pour que cette délibération ait toute la puissance que nous lui souhaitons, concernant le rôle de ces organismes dans la vie d'une collectivité et de ses agents, je pense que ce serait bien que le dossier soit examiné justement en lien avec... »

Monsieur le Maire : « Si je peux me permettre, ce n'est pas trop à vous de fixer l'ordre du jour ; tout cela est fait en lien, bien sûr, avec le personnel municipal ; nous n'avons pas attendu cette délibération pour travailler avec eux. Après, il y a un sujet de parking qui est historique. Nous travaillons avec eux, c'est en dialogue social régulier, et en lien avec les différents Services, pour trouver les solutions adéquates. J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'une grosse partie du personnel a accès à un parking gratuit, ce qui n'est pas le cas dans toutes les mairies, loin de là ; nous aurions pu rendre payant tout le parking devant, ici, Bianco, etc. Ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce qui a été fait ; mais pour certaines personnes, il est plus compliqué de se garer, en fonction de l'heure d'arrivée du matin, ou de la journée de la semaine. Ce n'est pas que ce soit un petit problème,

c'est seulement qu'il faut que l'on gère aussi en fonction du nombre de personnels, ceux qui venaient à pied, ceux qui maintenant viennent en voiture, c'est une adaptation du parking de la ville. Après, je ne nie pas qu'en CHSCT, il puisse y avoir un travail, mais nous abordons justement le problème en amont, pour trouver des solutions, des pistes pour avoir davantage de places, ici ou là.

Pas d'autre question ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (43 voix pour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune de Chelles et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant l'effectif apprécié au 1^{er} janvier de l'année 2018, servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel, soit 1 000 agents dont 63,40 % de femmes et 36,60 % d'hommes,

Considérant l'intérêt de recueillir l'avis des représentants de la collectivité lors des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées,

CREE un Comité Technique et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de la commune de Chelles et du Centre Communal d'Action Sociale.

FIXE à six le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au Comité Technique et à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

FIXE à trois le nombre de représentants titulaires de la collectivité (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) siégeant dans ces deux instances.

DIT que l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli lors des comités techniques et des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

23) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire : « La parole est à Madame Boissot. »

Madame Boissot : « Il s'agit d'un point récurrent, qui est la mise à jour du tableau des effectifs. Je vais vous demander la création de 55 postes, suite aux avancements de grade et aux promotions internes ; la prochaine fois, je vous demanderai la suppression d'autres postes. Merci. »

Monsieur le Maire : « Pas de question sur le sujet ? Je propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous laisse noter. Parfait. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés (35 voix pour, 8 abstentions)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2017-715 du 2 mai 2017 modifiant le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-598 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires de certains cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2018,

Vu l'avis du Comité Technique du 17 mai 2018,

CREE 55 postes à temps complet.

SUPPRIME 2 postes à temps complet et 1 poste à temps non complet.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence (annexe).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

24) Communication des marchés publics attribués par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

25) Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Ces deux points concernent la communication des marchés publics et des décisions. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Madame Autreux.

Madame Autreux : « J'ai une question sur la décision n° 2018-89, concernant le contrat sur les droits d'accès multi-utilisateurs, pour un montant de 7 000 euros : à quoi cela correspond-il ? »

Monsieur le Maire : « Finance Active, vous voulez dire, c'est cela ? »

Madame Autreux : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Je crois que c'est un logiciel ; attendez, si vous le permettez, je vais demander à Jean-Christophe Boiteux de nous en dire quelques mots. »

Suspension de séance.

Monsieur Boiteux : « Cela concerne un prestataire de prospective et de conseil financiers que nous avons depuis 4 ans. »

Reprise de séance.

Monsieur le Maire : « D'accord. »

Madame Autreux : « D'accord. Merci. »

Monsieur le Maire : « Les droits d'accès multi-utilisateurs, c'est le logiciel, en fait. Madame Pereira. »

Madame Pereira : « Une autre remarque : plusieurs décisions concernent les prestations pour la Fête des Enfants qui s'est déroulée dernièrement, et j'ai eu certaines remarques de parents chellois concernant cette fête. Apparemment, au niveau de la Petite Enfance, une communication avait été faite pour que les parents des crèches aillent avec leurs enfants à la Fête des Enfants et, a priori, il y a eu quelques problèmes : des parents n'ont pas pu se rendre à l'atelier, au stand qui avait été fait pour la Petite Enfance, il y a eu, simplement, des refus. Je voulais vous remonter cette information, concernant cette problématique. »

Monsieur le Maire : « Nous y étions, cela a eu beaucoup de succès, nous n'avons pas noté de difficulté... Si vous avez les noms des parents concernés, nous verrons ce qu'il s'est passé et nous nous excuserons auprès d'eux ; je n'ai pas eu connaissance de cela. Il y a eu beaucoup de monde, cela a rencontré beaucoup de succès ; nous avons évité les orages, donc nous étions plutôt satisfaits. Il y a eu de nouveaux ateliers, comme l'atelier de constructions « Kapla », qui ont également eu énormément de succès, donc nous étions plutôt satisfaits. Mais nous sommes preneurs de ces informations : on peut toujours s'améliorer.

Pouvons-nous prendre acte ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 mars 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du 15 avril 2014 et du 27 mars 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

En principe, vous avez été destinataires du calendrier des instances pour le second semestre 2018.

(Interventions hors micro)

Normalement. Non ? Par mail, normalement, du 24 mai, Madame Bredin ? Il faut regarder vos mails, cela a été envoyé.

(Interventions hors micro)

Nous allons vous le renvoyer, si vous ne l'avez pas vu ou reçu.

En tout cas, y figurent les dates des prochains Conseils Municipaux ; le prochain aura lieu le 3 juillet 2018. Nous pouvons, d'ores et déjà, vous donner le calendrier oralement. Vous savez qu'il y a trois Conseils Municipaux prévus au second semestre, en octobre, novembre et décembre. Madame Bredin, pouvez-vous me redonner les dates ? Je sais qu'il y en a un le 18 décembre... (*Intervention hors micro*) Ah, le mail a bien été envoyé, alors tout va bien ; vous ne l'aviez pas lu, d'accord. Vous avez le calendrier, vous pourrez donc y venir.

Merci à tous, je vous souhaite une très bonne soirée et je vous donne rendez-vous le 3 juillet. »

La séance est levée à 20 h 46.